

## **CONCOURS EXTERNE SUR TITRES AVEC ÉPREUVES DE CONSEILLER TERRITORIAL SOCIO-EDUCATIF**

**SESSION 2025**

### **ÉPREUVE DE NOTE AVEC SOLUTIONS OPÉRATIONNELLES À PARTIR D'UN DOSSIER**

**ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :**

**Rédaction d'une note, à partir des éléments d'un dossier, portant sur l'action des collectivités territoriales dans le domaine des activités sanitaires, sociales et socio-éducatives permettant d'apprécier les capacités du candidat à analyser une situation en relation avec les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois et à en dégager des solutions opérationnelles appropriées.**

Durée : 4 heures  
Coefficient : 3

#### **À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :**

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- ♦ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

**Ce sujet comprend 37 pages.**

**Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend  
le nombre de pages indiqué.**

*S'il est incomplet, en avertir le surveillant.*

Vous êtes conseiller socio-éducatif au département Sociodep, responsable territorial enfance-famille.

Vos équipes vous font remonter une alerte concernant plusieurs cas de prostitution de mineures chez les adolescents pris en charge.

Après investigation, ils vous signalent que cette situation concernerait aussi d'autres jeunes non pris en charge par l'aide sociale à l'enfance dans les établissements scolaires du secteur.

La directrice de l'action sociale vous demande donc de rédiger à son attention, à l'aide des documents joints et de vos connaissances, une note sur la prostitution des mineurs, permettant de dégager des solutions opérationnelles concernant ce phénomène sur le territoire de Sociodep.

#### **Liste des documents :**

- Document 1 :** « Guide « Accompagner et protéger les mineures en situation prostitutionnelle ou en risque de l'être » (extraits) - *Centre Hubertine Auclert* - 2023 - 7 pages
- Document 2 :** « Campagne de sensibilisation et de lutte contre la prostitution des mineurs. Dossier de presse »(extraits) - *Ministère des Solidarités* - Mars 2022 - 4 pages
- Document 3 :** « Dans le Nord, un dispositif dédié aux mineures en situation de prostitution » - *Le Média Social* - 13 juin 2024 - 4 pages
- Document 4 :** « Les jeunes filles en prostitution : observations et interventions de terrain. » - *Observatoire national de la protection de l'enfance* - Protéger les enfants et les adolescents de la prostitution. Volet 1 - - Avril 2021 - 9 pages
- Document 5 :** « Le fléau de la prostitution des mineurs » - *L'Œil du 20h. France Télévisions* - 24 janvier 2024 - 2 pages
- Document 6 :** « Le dispositif Accompagnement jeunes en situation de prostitution de Nantes Métropole » (extraits) - *Observatoire national de la protection de l'enfance* - Protéger les enfants et les adolescents de la prostitution. Volet 2 - Avril 2021 - 7 pages
- Document 7 :** « Du " michetonnage " à l'exploitation, la prostitution des mineures " touche tous les milieux sociaux, toutes les zones géographiques " » - Solène Cordier - *lemonde.fr* - 26 février 2020 - 2 pages

#### **Documents reproduits avec l'autorisation du C.F.C.**

*Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.*

# ACCOMPAGNER ET PROTÉGER LES MINEURES EN SITUATION PROSTITUTIONNELLE OU EN RISQUE DE L'ÊTRE

Centre Hubertine Auclert - 2023

## DOCUMENT 1

### LE PARCOURS DE VIE DES MINEURES VICTIMES DE LA PROSTITUTION EST MARQUÉ PAR LA VIOLENCE

# 1 LA PROSTITUTION DES MINEURES, C'EST QUOI ?

L'Amicale du Nid propose cette définition de la prostitution : **« l'achat de l'usage du corps d'une personne à des fins sexuelles ».**

La passe est toujours un acte sexuel imposé par une inégalité de pouvoir. Cette définition permet de considérer la prostitution à partir des auteurs de violence et non des victimes.



L'article 611.1 du Code pénal définit la prostitution comme *« le fait de solliciter, d'accepter ou d'obtenir des relations de nature sexuelle d'une personne qui se livre à la prostitution, y compris de façon occasionnelle, en échange d'une rémunération, d'une promesse de rémunération, de la fourniture d'un avantage en nature ou de la promesse d'un tel avantage ».*

Mais aucune mineure ou personne majeure ne « se livre » à la prostitution : l'expression « se livrer » réduit la question de la prostitution aux seules actrices que sont les personnes en situation de prostitution.

Le ou la mineure est toute personne « qui n'a point encore l'âge de 18 ans accomplis ». (article 338 du Code civil)

La prostitution est une violence qui prend des formes multiples, elle ne résulte pas d'un choix éclairé qui serait libéré de tous les rapports de domination des hommes sur les femmes qui traversent la société. Elle s'inscrit dans un contexte patriarcal d'appropriation du corps des femmes par les hommes.

Elle est rarement nommée comme telle : on parle d'« escorting », de « michetonnage », de « masseuses », d'« accompagnatrices », d'« hôtesse », etc. Ces termes euphémisent la réalité de la prostitution et les conséquences graves pour ces enfants qui sont exploitées, il est donc important de garder en tête qu'il s'agit de prostitution même occasionnelle ou d'une situation qui peut basculer sur de la prostitution régulière.

L'étude publiée en 2020 par l'Observatoire des violences envers les femmes de la Seine-Saint-Denis à partir des dossiers des juges des enfants du tribunal judiciaire de Bobigny, de la Protection judiciaire de la jeunesse et de la Cellule de recueil des informations préoccupantes de la Seine-Saint-Denis dénombre 77 mineures victimes ou en risque de prostitution :

/ Au moins **sept mineures victimes de la prostitution sur dix** ont subi des **violences avant la prostitution**. Il s'agit huit fois sur dix de violences physiques et/ou sexuelles. Lorsque les violences sont sexuelles, il s'agit d'un viol pour un cas sur deux.

/ **Une mineure victime de la prostitution sur deux** a subi des violences de ses parents et/ou de ses beaux-parents.

/ **Pour quatre mineures victimes sur dix**, leur mère a subi des violences conjugales.

/ Pour les dossiers des juges des enfants, dans **72 % des cas de violences subies** avant l'entrée dans la prostitution ayant été **dénoncées aux autorités** compétentes, il n'y a **pas eu de suites judiciaires**.

Par ailleurs, l'Observatoire des violences envers les femmes de la Seine-Saint-Denis a publié une deuxième étude en 2021 à partir de l'examen de 101 dossiers de victimes de prostitution (99 filles et de 2 garçons) prises en charge par l'Aide sociale à l'enfance de la Seine-Saint-Denis.

/ L'étude souligne qu'**une fille sur cinq a été victime de la diffusion (sans son accord) en ligne des vidéos ou photos d'elle dénudée ou en plein acte sexuel**.

### INTERNET ET LES RÉSEAUX SOCIAUX SERVENT AUJOURD'HUI D'ACCÉLÉRATEUR À L'ENTRÉE ET AU MAINTIEN DANS LA PROSTITUTION

Parmi les 16 mineures victimes de prostitution accompagnées par le Lieu d'Accueil et d'Orientation « Pow'Her » de Bagnole en 2020, 13 d'entre elles étaient prostituées via les réseaux sociaux. L'étude de l'Observatoire des violences envers les femmes de la Seine-Saint-Denis indique qu'une mineure a pu recevoir jusqu'à 900 prises de contact par jour sur les réseaux sociaux.

/ **Les réseaux sociaux comme Snapchat ou Instagram**, fortement utilisés par les jeunes, sont détournés et permettent le repérage des victimes par les proxénètes et la mise en contact avec les clients prostitueurs. Depuis le premier confinement en 2020, la fréquentation de la plateforme *OnlyFans* a explosé. Elle permet de payer des abonnements pour accéder aux contenus publiés par des personnes inscrites, notamment des photos et vidéos à caractère sexuel. Cela s'inscrit dans l'idée qu'il serait normal de payer pour avoir accès aux corps des femmes. La plateforme *MYM* est également utilisée en France.

/ **Les sites spécialisés de rencontres entre jeunes** sont utilisés par des proxénètes et des clients prostitueurs pour repérer des jeunes filles vulnérables : *Badoo*; *Rencontredados.net*; *Nodaron.com*; *Yubo*; *Coco*.

/ **Les sites d'annonces en ligne**, proposant des services dits d'« escort » avec des failles de vérification d'âge (*www.tescort.com*) ou des sites généralistes qui proposent des services « escort/erotica », facilitent la prostitution des mineures (*Wannonce*).

/ **Les sites de locations d'appartements** facilitent l'organisation du proxénétisme ou diffusent des annonces d'incitation à la prostitution : « chambre gratuite contre services », etc.

/ **La menace de diffusion en ligne de contenus intimes** peut être un outil de chantage pour les proxénètes afin de la maintenir la jeune fille dans la prostitution.

## LE SYSTÈME AGRESSEUR

La stratégie de l'agresseur s'inscrit dans le système prostitutionnel, incluant les proxénètes et les clients prostitueurs.

L'objectif de tout agresseur est de pouvoir durablement agresser sa victime tout en s'assurant l'impunité. Sa stratégie s'appuie sur :

**1 / L'isolement** de la victime par rapport à sa famille, à ses proches, à l'école, etc. L'objectif est d'empêcher la victime de trouver de l'aide en lui ôtant la possibilité de comparer sa situation avec d'autres et de se rendre compte qu'elle vit quelque chose qui n'est pas normal. Les fugues, la déscolarisation participent à cet isolement.

**2 / La dévalorisation, l'humiliation**: des mots, des attitudes qui rabaisent la personne.

**3 / L'inversion de la culpabilité** pour faire croire à la victime que c'est elle qui a initié la situation. La victime se sent responsable et subit ce qui lui arrive. Cela se traduit par l'usage de tactiques comme dire « c'est ton comportement qui me pousse à réagir comme ça ». Le concept de « michetonnage » **met l'accent sur la responsabilité de la jeune dans le processus et contribue aussi à cette inversion de la culpabilité.**

**4 / Le règne de la peur, voire de la terreur**, pour empêcher la résistance : insultes, menaces de mort, coups, viols, etc.

**5 / Le verrouillage du secret pour assurer son impunité** et empêcher la révélation des violences subies par la victime. Il la persuade que personne ne la croira.

Tous les éléments de cette stratégie de l'agresseur ne se retrouvent pas nécessairement en même temps dans chaque situation de prostitution.

### LA MISE SOUS EMPRISE

L'emprise est un processus dans lequel l'agresseur capte la confiance de la victime, la met sous une dépendance affective et en même temps la dévalorise et l'humilie. Cela vise à casser la personne et ses capacités de résistance. **L'emprise est un processus qui empêche la victime de comprendre ce qu'elle vit.** Pour s'en sortir, l'aide d'une

tierce personne est nécessaire. Par exemple, certains proxénètes installent leur emprise sur les victimes en leur faisant initialement croire qu'ils et elles partagent une relation amoureuse. Ils leur imposent ensuite des actes sexuels avec des clients prostitueurs, qui peuvent être des amis ou présentés comme tels. Ils sont souvent désignés comme « loverboys », mais ce terme minimise l'agression.

# 2

## COMPRENDRE LA VIOLENCE DE LA PROSTITUTION

**La prostitution ne relève pas de la sexualité mais constitue une violence envers les victimes**, et cette violence est accrue par la vulnérabilité des enfants et des adolescentes. Cela s'inscrit dans un contexte d'inégalités entre les femmes et les hommes qui rend possible et banalise les violences sexistes et sexuelles. Par définition, dans la prostitution, le corps est traité comme une marchandise, et l'identité des personnes victimes est niée.

La violence sexuelle représentée et banalisée dans les films pornographiques sert d'exemple dans les demandes des clients de la prostitution.

La grande majorité des cas de prostitution de mineures est contrôlée par un proxénète et/ou un réseau.

D'après les travaux de la chercheuse étatsunienne Mélissa Farley :

**/ 73 %** des victimes de la prostitution ont subi des violences physiques avec dommages corporels (de la part de clients prostitueurs, de proxénètes), 62 % ont subi des viols, 64 % ont été menacées avec des armes, 72 % ont vécu sans domicile fixe à un moment de leur parcours.

**/ 89 %** veulent sortir de la prostitution.

Le taux de suicide des personnes en situation de prostitution est 12 fois plus élevé que celui de la population générale. (Étude Proscost de 2015)

**La violence est le premier facteur de mortalité et de morbidité directe et indirecte des personnes en situation de prostitution.**

# 3 LES CONSÉQUENCES DE LA PROSTITUTION

La violence de l'exploitation sexuelle peut avoir de **graves conséquences sur la santé physique, psychique et sexuelle** de la victime, *a fortiori* lorsque celle-ci est mineure.

Ces conséquences peuvent être :

## PSYCHIQUES :

TROUBLES PSYCHOTRAUMATIQUES, PERTE D'ESTIME DE SOI, DÉGOÛT, HONTE, CULPABILITÉ, ENVIE DE MOURIR, ETC.

## PHYSIQUES :

DÉGRADATION DE L'ÉTAT DE SANTÉ, NÉGLIGENCE, SCARIFICATIONS, TROUBLES DU SOMMEIL, TROUBLES ALIMENTAIRES, AUGMENTATION DES RISQUES D'ADDICTION, ETC.

## SOCIALES :

ÉCHEC SCOLAIRE, CONSUMÉRISME COMPULSIF, ISOLEMENT, MARCHANDISATION GÉNÉRALISÉE DES RELATIONS, ETC.

## SEXUELLES :

INFECTIONS SEXUELLEMENT TRANSMISSIBLES, LÉSIONS, ABSENCE DE DÉSIR, CONSOMMATION DE PORNOGRAPHIE, ETC.

Les études internationales indiquent que les séquelles psychotraumatiques des victimes de la prostitution, que l'on retrouve chez 60 à 80 % d'entre elles, sont similaires à celles des victimes de viol.

Après une situation de prostitution, mais aussi après toute situation de violence dans l'enfance, **une prise en charge psychotraumatique est souhaitable**, sans quoi la victime risque de développer un syndrome de stress post-traumatique.

**Les troubles psychotraumatiques sont des conséquences normales et universelles des violences et notamment des violences sexuelles.** Face à un grave danger, un stress extrême et des situations intolérables, le cerveau met en place des mécanismes neurobiologiques de protection. En l'absence de prise en charge adaptée, ces troubles peuvent s'installer durablement et entraînent une importante souffrance (ainsi qu'un risque de répétition de ces situations violentes).

## TROIS ÉLÉMENTS CARACTÉRISENT LE PSYCHOTRAUMATISME :

**1 / LA SIDÉRATION :** le cerveau se bloque sous l'effet de la douleur, de la peur, le corps est comme paralysé, empêché de réagir.

**2 / LA MÉMOIRE TRAUMATIQUE :** des flashbacks d'images, de bruits, d'odeurs, de sensations, etc. font revivre les violences subies au moindre lien rappelant leur contexte.

**3 / LA DISSOCIATION TRAUMATIQUE :** la victime est déconnectée de ses émotions et de son corps, elle se sent spectatrice des événements, comme détachée et privée de ses émotions et de ses ressentis. Ce sentiment peut également produire **une amnésie dissociative** : les faits paraissent n'avoir jamais existé, ce qui peut expliquer que le récit des victimes ait l'air incohérent ou changeant.

Ces éléments vont rendre toute victime extrêmement vulnérable à l'emprise d'un éventuel agresseur. À cause de la dissociation, la victime ne réalise pas sa souffrance lorsqu'elle est au contact d'un agresseur ; **elle peut même paraître « aller bien », aux yeux de quelqu'un-e qui ne serait pas formé-e au psychotraumatisme.**

Dès lors que la victime est libérée de cet état dissocié, les effets de sa mémoire traumatique la font tellement souffrir qu'elle ressent le besoin de s'anesthésier à nouveau, de retrouver cet état où toute souffrance est absente. Une victime peut donc développer après un traumatisme **une multitude de conduites qui la mettent en danger (comportements auto-agressifs, addictifs ou suicidaires)**, comme retourner auprès de la personne qui l'a agressée.

# 4 CE QUE DIT LA LOI



## POUR LES VICTIMES MINEURES

La prostitution des personnes mineures est interdite sur tout le territoire de la République Française (article 13 de la loi relative à l'autorité parentale du 4 mars 2002).

**La personne mineure prostituée est une victime, qui doit être protégée :**

Toute personne mineure prostituée, même occasionnellement, est en danger et relève de la protection des juges des enfants au titre de la procédure d'assistance éducative. **Son consentement n'a pas à être pris en considération** dans l'appréciation des infractions commises par ses clients prostitueurs et ses proxénètes.

**Le client de la prostitution est coupable, et donc condamnable :**

**Tout acte sexuel avec pénétration ou tout acte bucco-génital commis par un majeur contre une mineure de 15 ans est un viol, si le majeur a au moins cinq ans de plus que la mineure.** Il est puni de 20 ans d'emprisonnement. Tout-e professionnel-le qui détecte cette situation de prostitution doit la signaler au ou à la procureur-e de la République.

**Le fait de solliciter, d'accepter ou d'obtenir, en échange d'une rémunération ou d'une promesse de rémunération, des relations de nature sexuelle de la part d'une mineure, y compris de façon occasionnelle,** est puni de cinq ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende. Ces peines sont par ailleurs portées à dix ans et 150 000 euros lorsqu'il s'agit d'une mineure de moins de 15 ans.

La mise en relation par un réseau de communication, la violence, l'abus d'autorité ou la récurrence des faits constituent des circonstances aggravantes pour lesquelles les peines sont de sept ans d'emprisonnement et 100 000 euros d'amende.

Ces peines sont par ailleurs portées à dix ans et 150 000 euros lorsqu'il s'agit d'une mineure de moins de 15 ans.

**Le proxénète aussi est coupable, et donc condamnable :**

**Le fait, par quiconque, de quelque manière que ce soit, d'aider, d'assister ou de protéger la prostitution ; de tirer profit de la prostitution d'autrui ;** d'en partager les produits ; d'embaucher, d'entraîner ou détourner une personne en vue de la prostituer ou d'exercer sur elle une pression pour qu'elle se prostitue ou continue à le faire, est puni de dix ans d'emprisonnement et 1 500 000 euros d'amende lorsqu'il est commis à l'égard d'une personne mineure. Il est criminalisé lorsque les victimes ont moins de 15 ans: 20 ans d'emprisonnement et 3 000 000 euros d'amende.

**Le fait pour un adulte de solliciter auprès d'une mineure la diffusion ou la transmission d'images, vidéos ou représentations à caractère pornographique** est puni de sept ans de prison et 150 000 euros d'amende. La peine est portée à dix ans et 150 000 euros si la victime a moins de 15 ans.

**La traite des êtres humains est le fait de recruter une personne, de la transporter, de la transférer, de l'héberger ou de l'accueillir à des fins d'exploitation. À l'égard d'une mineure,** elle est punie de dix ans d'emprisonnement et de 1 500 000 euros d'amende.

## POUR LES VICTIMES MAJEURES

**La loi du 13 avril 2016** visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées a fait évoluer la représentation de la prostitution. Cette loi reconnaît les personnes en situation de prostitution comme des victimes et consacre quatre piliers :

- / **l'accompagnement** des personnes en situation de prostitution dans un parcours de sortie ;
- / **la répression du proxénétisme et de la traite d'êtres humains ;**
- / **la poursuite des clients** de la prostitution ;
- / **la prévention.**

# 5 LES SIGNAUX D'ALERTE

Les éléments ci-dessous ne prétendent pas être exhaustifs. Même un de ces repères doit alerter sur la situation de la jeune mineure et les violences subies.

## SIGNAUX LIÉS À DES FACTEURS DE VULNÉRABILITÉ

Carences affectives et éducatives, violences subies dans l'enfance et notamment sexuelles, hyper-agressivité, réputation liée à la sexualité et rumeurs (en ligne ou hors-ligne), fugues de plus en plus nombreuses et qui durent de plus en plus longtemps, décrochage scolaire.

## ✓ SIGNAUX LIÉS AUX RELATIONS SOCIALES

Changements de fréquentation, relations avec des hommes plus âgés qui peuvent attendre à la sortie de l'établissement scolaire, voitures passant la chercher, changement de vocabulaire sur la sexualité, l'évocation des relations sexuelles dégradantes sur un ton quasiment indifférent, avoir un langage cru sur la sexualité, codes vestimentaires hypersexualisés, se présenter de manière très négligée.

## ✓ SIGNAUX LIÉS À DES FACTEURS PHYSIQUES

Traces de blessures, de scarifications, prise ou perte de poids associée à un changement brutal de comportement.

## ✓ SIGNAUX MATÉRIELS

Possession de cadeaux « inexplicables », de sommes d'argent liquide importantes, de plusieurs téléphones portables et/ou changements réguliers de numéros, de lingerie, de boîtes de préservatifs, de cartes de club destinés aux adultes, d'armes (couteau, lacrymo, etc.).

## ✓ SIGNAUX LIÉS À LA DIFFUSION DE CONTENU SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Il est important de prendre en compte les victimes de cyberviolences sexuelles comme des jeunes en situation de danger, et de considérer ces situations parmi les signaux d'alerte d'entrée (voire de maintien) dans la prostitution des jeunes.

### FOCUS

**LE REPARTAGE DES PHOTOS ET VIDÉOS INTIMES (ÉGALEMENT APPELÉS « NUDES ») EST UN FACTEUR DE VULNÉRABILITÉ DES JEUNES FILLES DANS L'ENTRÉE DANS LA PROSTITUTION.**

Les images sont prises sous la contrainte, et/ou diffusées sans l'accord (ou menace de diffusion). Cela expose les jeunes filles à un véritable danger. La viralité des repartages est potentiellement très importante sur les réseaux sociaux, et s'accompagne le plus souvent de commentaires sexualisant les

corps des jeunes femmes et stigmatisant leur sexualité (réelle ou supposée) au point de leur accoler une « réputation » qui peut avoir des conséquences durables : isolement, perte d'estime de soi, voire psychotraumatismes. La menace de la divulgation de ces contenus peut être un moyen de chantage utilisé par les proxénètes par la suite pour les forcer à la prostitution. Parmi les 12 mineures accompagnées par l'Amicale du Nid 93 en 2021 suite à des signalements pour prostitution, **sept d'entre elles avaient été victime de diffusion de nudes sans leur accord.**

### LES SYMPTÔMES PSYCHOTRAUMATIQUES

Les symptômes psychotraumatiques entraînent une grande souffrance et ont un impact direct sur le discours de ces victimes. Il paraît alors peu cohérent, imprécis, les déclarations peuvent sembler être confuses et manquer de clarté. Pourtant, au vu de la répercussion considérable de ces violences sur des

personnes en pleine construction physique, psychique et affective, il est important que les professionnel·les puissent être en mesure de les écouter et de les comprendre. Pour cela, il est important de savoir reconnaître la dissociation traumatique : anesthésie émotionnelle et physique de la jeune, elle ne ressent plus la douleur, ni psychique, ni physique, elle semble déconnectée de ses émotions.

# 6 LA POSTURE PROTECTRICE À ADOPTER AVEC LES MINEURES

**Pour détecter et prévenir la prostitution des mineures, le développement d'une culture de la protection chez les professionnel·les de l'enfance est nécessaire.** Cela veut dire questionner systématiquement les victimes au sujet des violences subies et les croire lorsqu'elles révèlent des violences, mais aussi être convaincu·e qu'elles ne sont pas coupables de leur situation.

**Prenez le temps de recueillir la parole de la jeune avant de l'orienter.** La sortie de la prostitution prend du temps. Ce n'est pas un échec si la mineure est à nouveau maintenue dans la prostitution. L'objectif est d'ouvrir la parole autour des violences pour qu'elle puisse s'apercevoir que ce n'est pas tabou et que l'on est disponible pour aborder ces questions.

**Les mineures victimes ne reconnaissent presque jamais être en situation de prostitution tant qu'elles y sont.** Elles ne conçoivent pas ce qu'elles vivent comme une violence ou quelque chose de dégradant mais comme un outil leur permettant d'être valorisées.

# 7 QUE FAIRE APRÈS LA RÉVÉLATION ?

## COMMENT ABORDER LE SUJET ?

- / Poser un cadre bienveillant et transparent, instaurer un climat de confiance;
- / Partir de nos inquiétudes, exprimer que la jeune nous semble en danger;
- / Reprendre sans jugement les signes qu'elle montre à voir, dire ce que l'on voit;
- / Oser poser la question des violences subies et de la prostitution: «Est-ce qu'il y a quelque chose qui t'a fait souffrir?», «Est-ce

que tu penses que tu as subi des violences?», «Je suis là pour t'aider», «As-tu le sentiment de prendre des risques?», puis «Tu veux m'en dire plus?»;

/ Utiliser au départ le vocabulaire de la jeune («escort», «michto», «bosseur», «protecteur», etc.), le questionner et le déconstruire;

/ S'appuyer sur la loi dans sa dimension protectrice.

Adoptez un **vocabulaire qui ne banalise pas les violences** et ne culpabilise pas les victimes. Inversez le stigmate, utilisez des mots qui responsabilisent les agresseurs, exploiters, clients prostitué(e)s :



Gardez en tête si vous vous sentez impuissant·e que la sortie de la prostitution est un processus qui nécessite du temps. La prostitution est une des violences les plus extrêmes et présente des situations avec une emprise très forte. Il est ainsi important de montrer à la mineure qui se confie que vous êtes disponible pour l'écouter. Cela lui laisse une porte ouverte pour revenir vers vous quand elle sentira qu'elle sera en mesure de parler des violences qu'elle subit. N'hésitez pas à prendre contact avec des associations spécialisées pour des conseils et appuis techniques.

**La mineure a confiance en vous, avant d'orienter, prenez le temps d'accueillir cette parole et de l'accompagner dans le processus.**

Que dire face à une révélation ?



Tout citoyen et toute citoyenne a le devoir de signaler un·e enfant en danger. Néanmoins, les professionnel·les de l'enfance sont en première ligne pour repérer les situations de danger. Ils et elles ont l'obligation d'alerter le Département sur la situation préoccupante d'un·e mineur·e, et sont alors délivré·es du secret professionnel. **Il est important de préciser à la jeune que le signalement est une mesure de protection et n'est pas une punition.**

Les professionnel·les doivent transmettre une information préoccupante (IP) ou un signalement avec les mots exacts de la jeune en explicitant les violences subies, les risques ou les éléments prostitutionnels. Les parents doivent être informé·es de cette IP avec les procédures habituelles de l'établissement, **sauf si un risque de danger de la part de la famille est identifié pour la mineure** (risque de représailles de la part des parents, frères et sœurs, famille élargie). La responsabilité du ou de la travailleuse sociale peut être engagée en cas de non-traitement de la situation.



## LE SIGNALEMENT SI DANGER GRAVE

Transmission directe à l'autorité judiciaire. La saisine du ou de la procureure de la République est possible **en cas d'infraction pénale caractérisée** (violences physiques ou négligences lourdes, agressions sexuelles, etc.) ou en cas de situation de prostitution, nécessitant une mesure de protection sans délai.

Dans ce cas, **il faut directement envoyer le signalement au procureur ou à la procureure de la République du département en transmettant une copie à la CRIP pour information.** C'est au procureur ou à la procureure de la République qu'il appartient de décider d'effectuer une enquête pénale, de solliciter une évaluation par les services départementaux auprès de la CRIP ou de prendre une ordonnance de placement provisoire afin d'éloigner le ou la mineure de sa famille et/ou de saisir le ou la juge des enfants.

Pour les IP (informations préoccupantes) et les signalements faits par les professionnel·les de l'Éducation nationale, **chaque département a un protocole qui précise les modalités de saisine et de transmission des informations** (les protocoles peuvent varier entre le premier et second degré).

Voir, par exemple, la « *Fiche réflexe à destination des professionnels : mineurs en situation de prostitution* » de l'Académie de Versailles, disponible sur l'intranet Ariane.



## L'INFORMATION PRÉOCCUPANTE (IP)

Envoi à la Cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP) de « *tout élément d'information, y compris médical, susceptible de laisser craindre qu'un·e enfant se trouve en situation de danger ou de risque de danger et puisse avoir besoin d'aide, dans le cadre d'une mesure de protection administrative ou judiciaire* ».

## BON À SAVOIR

Depuis la loi du 5 mars 2007, chaque département dispose d'une **Cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP)**. Placée sous la responsabilité du ou

de la président·e du Conseil départemental, elle a pour mission d'analyser les informations préoccupantes (IP) concernant les enfants en danger ou en risque de l'être, et d'accompagner les professionnel·les qui signalent des situations préoccupantes.

**L'envoi d'une IP à la CRIP a pour objectif de permettre d'évaluer la situation de la mineure.** Les professionnelles non-investi·es de cette responsabilité n'ont pas à faire d'enquête, ils et elles doivent simplement transmettre les éléments de danger. C'est à la CRIP de déterminer les actions de protection et d'assistance dont elle et/ou sa famille peut bénéficier. Après évaluation, la CRIP transmet la situation des enfants en risque de danger aux services départementaux de protection de l'enfance et les situations de danger appelant une protection judiciaire au procureur ou à la procureure de la République.

**Les professionnel·les peuvent appeler la CRIP de leur département pour une aide.**

### COMMENT RÉDIGER UN SIGNALEMENT ?

Faire mention de l'identité de la mineure et du moyen de la contacter, du domicile de ses parents, du lieu effectif où elle se trouve, de sa situation scolaire (lieu de scolarisation le cas échéant), de l'existence d'une mesure éducative administrative ou judiciaire, des éléments relatifs à une situation de prostitution supposée et du contexte de la révélation.

En fonction des éléments, un ou une juge des enfants peut être saisie par le ou la procureure de la République et peut mettre en place des mesures de protection.

Envoyer le signalement par mail au ou à la procureure de votre juridiction avec comme objet « *Signalement mineure en situation de prostitution* », en mettant copie à l'adresse mail de la CRIP du département (voir ci-dessus).

## BONNE PRATIQUE

### LE DISPOSITIF EXPÉRIMENTAL VISANT À L'ÉVALUATION ET LA PRISE EN CHARGE DES MINEURES EN SITUATION DE PROSTITUTION (AEMO RENFORCÉE) EN SEINE-SAINT-DENIS

Un dispositif spécialisé a été élaboré en Seine-Saint-Denis en 2021 pour prendre en charge de façon spécifique les mineures en situation de prostitution. Il a été mis en place suite à un groupe de travail conduit par le parquet de Bobigny, le tribunal pour enfants, le Département, le Centre départemental Enfants et Familles (CDEF), et les associations spécialisées sur l'accompagnement des mineures en situation de prostitution.

Le dispositif prévoit notamment que :

/ Le service éducatif en charge d'évaluer la situation transmise à la CRIP ou à l'ASE se fait avec l'assistance de l'association spécialisée l'Amicale du Nid 93.

/ Une mesure d'AEMO (Action éducative extérieure en milieu ouvert) renforcée peut par la suite être prononcée par la justice en coréférence avec l'Amicale du Nid 93 pour proposer un accompagnement spécifique aux jeunes filles confrontées à la prostitution.

/ Un ou une travailleuse sociale a pour rôle de suivre chaque situation dans sa globalité, depuis le signalement jusqu'aux mesures d'assistance en passant par l'évaluation.

/ Des rencontres trimestrielles entre l'ASE et le parquet ont par ailleurs été instaurées afin de faire le point sur les signalements pour prostitution et proxénétisme, ce qui est particulièrement important pour mobiliser les équipes éducatives qui sont désormais sollicitées dans les cas de prostitution. Elles permettent de faire le lien entre l'enquête pénale et l'enfant.

(...)

# PROSTITUTION DES MINEURS EN FRANCE

## Un phénomène grandissant qui mobilise le Gouvernement

### Sommaire

02

DÉFINITION ET CHIFFRES CLÉS

04

ÉTAT DES LIEUX

Deux rapports complémentaires  
Un phénomène complexe, inédit et mouvant

08

INTERVIEW CROISÉE

Hélène Pohn, sociologue,  
Docteur Charlotte Gorgiard, médecin légiste et Mélanie Dupont, psychologue

10

REPÉRER ET PROTÉGER

Repérer les signes d'une activité prostitutionnelle  
Signaler la situation d'un mineur en danger

14

LA CAMPAGNE NATIONALE DE SENSIBILISATION

16

CONTACTS PRESSE ET SOURCES

**E**n France, chaque année, entre 7000 et 10000 enfants seraient victimes de prostitution, une évaluation approximative et probablement en deçà de la réalité. Le constat des acteurs institutionnels et associatifs est unanime : la prostitution des mineurs s'accroît et ne se réduit pas seulement à la traite de mineurs d'origine étrangère.

Pour lutter contre ce fléau, Adrien Taquet, Secrétaire d'État chargé de l'Enfance et des Familles, lance une campagne de sensibilisation pour alerter et prévenir le grand public sur la réalité et les dangers de la prostitution des mineurs. À travers notamment un film de campagne percutant qui met en scène une victime mineure de prostitution dans un quotidien qu'elle pense « gérer », la lumière est faite sur la vulnérabilité des victimes et les dangers auxquels elles doivent faire face.

Le lancement de cette campagne est concomitant à la remise d'un rapport au secrétaire d'État en charge de l'enfance et des familles par le Centre de Victimologie pour Mineurs (CVM), soutenu par le ministère des Solidarités et de la Santé, le ministère de la Justice, le Défenseur des droits, la région Île de France et la mairie de Paris. Les conclusions permettent d'appréhender la prostitution des mineurs en France et de cerner le profil des victimes, d'un point de vue sociologique, psychologique et médico-légal.

### DOCUMENT 2



Entre **7 000**  
et **10 000**  
**mineur(e)s prostitué(e)s**

Il n'existe pas de chiffres précis mais le secteur associatif évalue le nombre de mineur(e)s prostitué(e)s entre 7000 et 10000. Cela reste très approximatif et probablement en deçà de la réalité.

Les victimes de prostitution de mineurs sont majoritairement des filles issues de tous les milieux sociaux âgées entre

**13 et 17 ans**

Les auteurs de proxénétisme sur mineurs ou qui recourent à la prostitution de mineurs sont majoritairement des hommes, âgés entre

**18 et 24 ans**

Les clients des prostituées mineurs, comme pour les prostituées majeures, sont majoritairement des hommes (99%), avec un âge qui varie de la minorité à des individus d'une soixantaine d'années.

La lutte contre la prostitution des mineurs a fait l'objet d'un plan de lutte contre les violences faites aux enfants, dont la mesure 22 visait à mieux comprendre ce phénomène protéiforme complexe. Dans ce cadre, un groupe de travail pluridisciplinaire a été créé pour constater les différentes formes de prostitution des mineurs ainsi que les leviers d'action pour prévenir et agir efficacement.

Présidé par Catherine Champrenault, Procureur général près la Cour d'Appel de Paris, ce groupe de travail a remis un rapport fondateur en juillet 2021 qui a permis de dresser pour la première fois un état des lieux de la prostitution des mineurs en France sous toutes ses dimensions, et formuler un certain nombre de propositions sur la prévention, le repérage, le traitement judiciaire, la prise en charge des victimes et la formation des professionnels confrontés à ce phénomène.

Lancé en novembre 2021, le premier plan national de lutte contre la prostitution des mineurs prévoit un engagement financier de 14 millions d'euros.

# DRESSER UN ÉTAT DES LIEUX DE LA PROSTITUTION DES MINEURS EN FRANCE

## Deux rapports complémentaires aux conclusions alarmantes

Dans le cadre du plan de lutte contre les violences faites aux enfants, un groupe de travail interministériel, présidé par Catherine Champrenault, Procureure général près la Cour d'Appel de Paris, **dresse, dans un rapport fondateur dévoilé en juillet 2021, pour la première fois un état des lieux de la prostitution des mineurs, sous toutes ses dimensions, et formule un certain nombre de propositions sur la prévention, le repérage, le traitement judiciaire, la prise en charge des victimes et la formation des professionnels confrontés à ce phénomène.**

Ce rapport pointe notamment le handicap important que représente l'absence de données scientifiques régulièrement collectées et analysées sur la prostitution des mineurs pour la connaissance du phénomène et donc, pour sa compréhension et son analyse. Ce constat, déjà pressenti en 2019, avait conduit les ministères de la justice, des solidarités de la santé, de l'éducation nationale ainsi que les secrétariats d'État chargés de l'enfance et des familles et de l'égalité entre les femmes et les hommes à apporter leur soutien au projet élaboré par le Centre de Victimologie pour Mineurs (CVM) d'effectuer une étude pluridisciplinaire.

**Dans ce cadre, le Centre de Victimologie des Mineurs (CVM) a remis un premier rapport au secrétaire d'État en charge de l'enfance et des familles par le Centre de Victimologie pour Mineurs (CVM) dont les conclusions permettent de cerner les enjeux autour de la prostitution des mineurs victimes ainsi que leur entourage et les professionnels concernés.** Les résultats de cette nouvelle analyse multidisciplinaire (sociologique, psychologique, médico-légale et basée sur les dossiers judiciaires clos) s'intéressent exclusivement aux mineurs résidant en France de manière habituelle ayant eu ou ayant une activité prostitutionnelle.

## Un phénomène complexe, inédit et mouvant

**Les victimes de prostitution de mineurs sont majoritairement des jeunes filles âgées de 13 à 17 ans et de nationalité française.**

Si les mineures désocialisées sont davantage en situation de vulnérabilité, celles issues de familles plus favorisées ne sont pas à l'abri. Elles évoluent dans un contexte culturel où de nouvelles icônes « pop culture » ou certaines émissions de télé-réalité, dans lesquelles les jeunes femmes ne sont valorisées que pour leur apparence physique, font office de référence. Alors que de nombreuses célébrités exposent leur vie privée sur les réseaux sociaux, les adolescent(e)s qui procèdent de même et mettent en avant leur intimité dans une relation de séduction peuvent se retrouver en difficulté pour identifier les limites à poser.

**Leur parcours de vie est marqué par de multiples événements qui fragilisent leur développement.**

Beaucoup de ces mineurs sont en situation de rupture familiale. Ainsi, nombreux sont ceux qui souffrent de carences affectives et/ou éducatives liées à des contextes familiaux dysfonctionnels. Avant les faits de prostitution, les mineurs concernés suivent généralement une scolarité en pointillé et font face à une multitude d'événements traumatiques, dont parfois, une confrontation à des violences sexuelles.

**Les faits de prostitution surviennent majoritairement dans un contexte de fugue.**

Les fugues semblent être un recours privilégié par ces mineurs pour sortir de la passivité dans laquelle les ont plongés les événements



*« Pour moi, prostitution, c'est de l'argent. Ça peut être aussi des biens matériels. Mais c'est plus de l'argent (...). Je trouvais ça cool. Je me sentais importante, au final, non (...). Avoir des cadeaux que, même si je me séparais du garçon, je les gardais. J'avais des vêtements mieux que ce que j'avais. Juste des nouveaux vêtements, un nouveau téléphone, des trucs comme ça. »*

Maria, 15 ans

traumatiques antérieurs. Mais, elles les exposent à de nouveaux risques entraînant une répétition des mises en danger.

## D'autres facteurs favorisent l'entrée dans un parcours de prostitution comme celui de la « mauvaise rencontre ».

Séduite par un jeune homme ayant pour objectif de la prostituer, la victime mineure tombe rapidement sous l'emprise psychologique, voire affective, de ce « petit ami ». Après cette « mauvaise rencontre », les auteurs de proxénétisme sur mineurs prostituent très rapidement les victimes.

## L'argent est l'une des motivations évoquées par les mineurs pour entrer dans une pratique de la prostitution,

notamment pour s'extraire d'une précarité financière liée à une fugue. Ainsi, la perspective de subvenir économiquement à ses besoins, de financer sa consommation de cigarettes, de stupéfiants ou d'alcool,



*« Je suis déscolarisée depuis deux ans (...). Je suis partie à l'hôpital parce que je m'étais scarifiée. Quand je me sentais pas bien, je me scarifiais. Je voulais me suicider (...). C'est vide à l'intérieur de moi ».*

Katia, 14 ans

la course à la réussite sociale ou à son apparence, avec la possession d'objets coûteux ou à la mode animent ces jeunes filles. Cependant, la stratégie des proxénètes concernant la répartition des gains est souvent la même : après avoir partagé l'argent reçu de la prostitution, le proxénète confisque brutalement la rémunération.

## La prostitution des mineurs se distingue par son caractère protéiforme.

Il n'existe pas un schéma prostitutionnel mais une pluralité de situations : pluralité des vecteurs de mise en contact avec les clients et les proxénètes (réseaux sociaux, sites spécialisés, etc.), pluralité des comportements des proxénètes envers les victimes (marques d'affection aux violences physiques, psychologiques et sexuelles), pluralité des lieux de prostitution (appartements privés, locations via des plateformes en ligne, hôtels, domicile du client), pluralité des durées de la prostitution (d'une journée à plus d'une année) et de la fréquence des actes (d'un client à dix), pluralité des tarifs avec les clients (selon le type de rapport, selon la durée du rapport, selon les risques d'infection sexuellement transmissibles), pluralité des modes de révélation aux autorités judiciaires.

## La prostitution pour mineurs entraîne des risques pour la santé physique des victimes.

La pratique prostitutionnelle expose à des risques majeurs d'infections sexuellement transmissibles et de grossesse non désirée auxquels s'ajoutent les violences physiques, psychologiques et sexuelles perpétrées majoritairement par les proxénètes qui peuvent être à l'origine de lésions traumatiques (ecchymoses, hématomes, etc.). Les conditions de vie liées à la prostitution, ainsi que la consommation de produits stupéfiants participent à la dégradation de l'hygiène de vie en ayant un impact sur le sommeil, l'alimentation, et l'hygiène corporelle.



*« Il a commencé à me faire des menaces que si je parlais, il allait m'ouvrir en deux, il allait bouffer mes poumons, il allait casser ma jambe (...). Il a plein de connaissance, des gens qui sont prêts à tuer pour lui (...). Quand il menace de me frapper, il le fait à chaque fois (...). Il a déjà tué des gens ».*

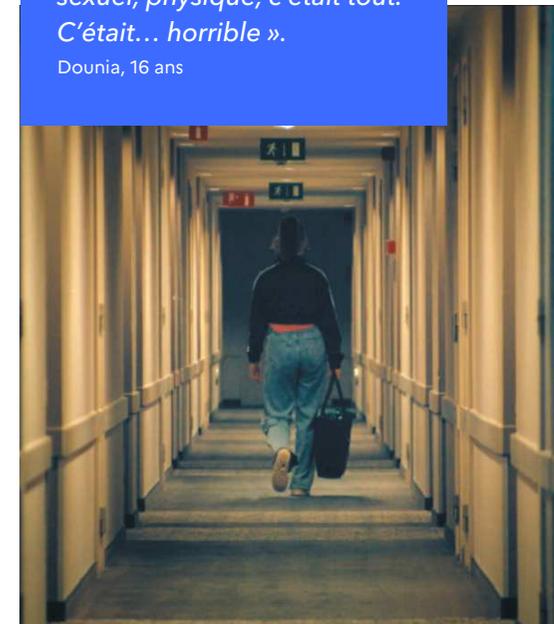
Paola, 13 ans

## Les mineurs victimes souffrent aussi de problèmes émotionnels et relationnels et présentent une mauvaise santé mentale.

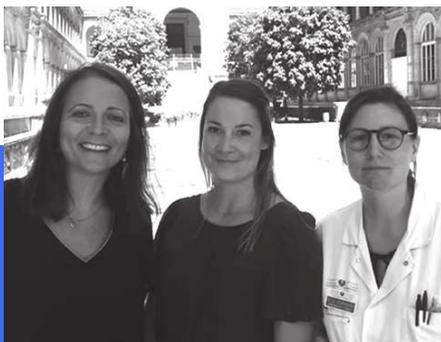
Les mineurs rapportent souvent des sentiments de dégoût, de honte, de culpabilité, pouvant aller jusqu'à des idées suicidaires et des scarifications. Ils décrivent une perte de confiance en eux avec un changement dans leur rapport au corps, ainsi que dans leur perception d'eux-mêmes, amenant parfois à un sentiment d'étrangeté. Ces modifications internes sont renforcées par la confrontation au regard de l'autre qui devient insupportable. Une perte de confiance en l'autre est également évoquée par les mineurs, ainsi qu'un sentiment d'insécurité permanente. ■

*« À mon âge, il y en eu des événements. J'ai été agressée sexuellement trois fois dans ma vie. Quand j'étais plus jeune, ça a été mon tout premier rapport. Enfin, ça a été une agression, une agression sexuelle, un viol. Après, j'ai eu une autre agression, j'étais un petit peu plus âgée. C'est toujours une agression physique où il y a des coups et on force la personne à faire quelque chose. Et la troisième, ce n'était plus de l'agression sexuelle, là, c'était psychologique. C'était psychologique, sexuel, physique, c'était tout. C'était... horrible ».*

Dounia, 16 ans



# « UN PHÉNOMÈNE QUI TOUCHE TOUS LES MILIEUX SOCIAUX »



## 3 QUESTIONS À...

**Hélène Pohu,**  
sociologue, Centre de Victimologie pour Mineurs

**Docteur Charlotte Gorgiard,**  
médecin légiste, chef de service de l'unité médico-judiciaire de l'Hôtel-Dieu, Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

**et Mélanie Dupont,**  
psychologue, docteur en psychologie, unité médico-judiciaire de l'Hôtel-Dieu, AP-HP, présidente de l'association Centre de Victimologie pour Mineurs

### QUE RETENEZ-VOUS DE VOS ÉCHANGES AVEC LES MINEURS VICTIMES ?

Les mineurs victimes que nous avons rencontrés nous ont appris que la prostitution des mineurs est un phénomène qui touche tous les milieux sociaux, toutes les origines, toutes les zones géographiques,

environnement rural et environnement urbain. Elle est protéiforme et chaque situation doit être appréhendée de manière individuelle. Les mineurs victimes de prostitution sont des mineurs fragilisés par des événements traumatiques antérieurs (violences sexuelles, physiques, psychologiques, etc.), l'entrée dans la prostitution pouvant être considérée comme l'aboutissement d'un parcours de vie traumatique. Ces événements ont rendu les mineurs plus vulnérables à une revictimisation et aux prises de risque (fugues, consommations de stupéfiants, etc.). Certains mineurs ont pu bénéficier de prises en charge antérieures, décrites comme non aidantes, notamment du fait d'un manque de reconnaissance des événements subis.

Cette vulnérabilité acquise les confronte à un défaut de protection dans la relation aux autres. Une « mauvaise rencontre », avec une personne mal intentionnée, aboutit alors très rapidement à l'entrée dans l'activité prostitutionnelle, le tout facilité par les réseaux sociaux numériques. Cette rapidité se retrouve dans tout le parcours prostitutionnel : rapidité de mise en relation entre la victime et le proxénète sur les réseaux sociaux, rapidité de mise en relation entre un client et un mineur via les sites internet spécialisés, rapidité dans l'importante mobilité des victimes sur l'ensemble du territoire.

L'attrait d'un gain financier et d'une forme de reconnaissance sociale fondée sur l'argent et la consommation concourent à entretenir l'activité. Le plus souvent, un ou plusieurs proxénètes organisent l'activité prostitutionnelle du mineur, par son recrutement, la mise en relation avec des clients, la logistique de l'activité (location d'hébergement, transport du mineur, mise à disposition des produits stupéfiants, de préservatifs, etc.), la récupération de l'argent. Les mineurs victimes décrivent une relation avec le proxénète qui comporte des

mécanismes similaires à l'emprise étudiée dans la problématique des violences conjugales, oscillant entre liens affectifs et violences physiques et psychologiques sévères. Entre banalisation voire revendication de celle-ci, et expression d'une grande souffrance leur demande d'aide, même si elle n'est pas clairement exprimée, est prégnante.

### QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES SUR L'ENTOURAGE PROCHE DU MINEUR VICTIME DE PROSTITUTION ?

On évoque beaucoup les conséquences pour les mineurs victimes de prostitution, en oubliant parfois leur entourage alors que celui-ci est directement touché par ces événements. Les conséquences pour les parents et la fratrie sont multiples et importantes. Ces derniers rapportent des sentiments de culpabilité, de colère, de sidération, d'incompréhension, d'impuissance majeure face à l'échec de leur rôle de protection. Ces conséquences psychologiques entraînent souvent des troubles somatiques (troubles du sommeil, perte de poids, etc.). Les parents sont plongés dans une inquiétude permanente des séquelles psychologiques et physiques pour leur enfant, tout en redoutant la continuité de l'activité prostitutionnelle. Ils subissent des fluctuations majeures dans le lien à leur enfant, celui-ci pouvant les solliciter en urgence, demandant de l'aide immédiate, puis finalement ne plus donner aucun signe de vie pendant plusieurs mois. Ils peuvent prendre un rôle d'enquêteur, les exposant aux violences subies par leur enfant, exposition décrite comme toujours traumatisante. S'ajoute à cela le sentiment de ne pas être soutenus par l'ensemble des professionnels en charge de la protection des mineurs, ce qui les plonge dans une solitude extrême. Les parents, comme la fratrie, sont des co-victimes de la prostitution subie par le mineur. Il convient donc de penser une prise en charge adaptée tant pour le mineur victime que pour son entourage.

### COMMENT MIEUX ACCOMPAGNER À LA FOIS LES PARENTS ET LES PROFESSIONNELS DANS LA PRISE DE CONSCIENCE ET LA PRÉVENTION DU PHÉNOMÈNE ?

L'information, la prévention et la formation sont les outils clés pour que les adultes, parents et professionnels, puissent avoir une bonne



“ Les parents, comme la fratrie, sont des co-victimes de la prostitution subie par le mineur. ”

connaissance de cette problématique et surtout être outillés pour y faire face. Aujourd'hui encore, une certaine méconnaissance sur la législation en vigueur dans notre pays concernant l'interdiction d'achat d'acte sexuel persiste. Le message clé est qu'un mineur victime de prostitution est un mineur en danger. La sensibilisation auprès du jeune public est également centrale, très tôt, sur l'éducation à la vie affective et relationnelle, le consentement, l'usage des réseaux sociaux numériques, etc. Des guides à destination des parents et des professionnels existent, qui permettent de connaître les signes de repérage d'un mineur en situation de prostitution et qui informe sur les aides et les actions possibles.

Face à un mineur en situation de prostitution, il est important de ne rester seul et ne pas hésiter à demander de l'aide auprès de la ligne d'écoute 119, de la cellule de recueil et d'évaluation des informations préoccupantes (CRIP) ou encore des associations spécialisées du département. De nouveaux outils sont en cours de réalisation. L'association Centre de Victimologie pour Mineurs les met à disposition sur son site internet :

[www.cvm-mineurs.org](http://www.cvm-mineurs.org)

## Dans le Nord, un dispositif dédié aux mineures en situation de prostitution

Le Media Social - Rozenn LE BERRE - 13 juin 2024

Près de Lille, la maison d'enfants à caractère social Gaïa accueille exclusivement des jeunes filles mineures en situation de prostitution. Elles trouvent ici un lieu d'ancrage pour reconstruire leur vie. \*\*\*

En périphérie de Lille, une maison d'enfants accueille des jeunes filles en situation de prostitution. Dispositif unique en France, il vise à offrir un espace sécurisé et ressourçant pour ces adolescentes qui n'ont parfois plus que la rue et les réseaux de prostitution comme repères.

Dans la pièce collective, rendue lumineuse malgré le temps maussade par d'immenses fenêtres, Sarah (\*) déguste un thé brûlant. Il est 11 heures, elle s'est réveillée trop tard pour le petit-déjeuner. La nuit a été agitée : les adolescentes se sont endormies tard et se lèvent au compte-goutte. Les éducateurs et éducatrices les réveillent, sans brusquer : ici le cadre oscille constamment entre fermeté et souplesse.

Il s'agit d'offrir des règles sécurisantes, mais aussi d'éviter, à travers un cadre qui serait trop strict, de rompre le lien avec ces adolescentes qui ont l'habitude de l'errance et de la survie, seules.

### Des règles souples



Sarah, quatorze ans, apprécie de trouver au sein de la Mecs Gaïa des règles de vie « qui ne sont pas emprisonnantes ». Jeanne Frank/Divergence pour Le Media Social

Sarah apprécie cette souplesse : « Il y a des règles mais elles ne sont pas emprisonnantes, c'est important. » Arrivée depuis seulement quelques jours, elle a débuté les démarches il y a plus de six mois avant d'être accueillie dans cette maison d'enfants à caractère social (Mecs) unique en France, dédiée à l'accueil de mineures et jeunes majeures en situation de prostitution, placées à l'aide sociale à l'enfance (ASE).

« Je suis venue ici car j'ai traversé des réseaux de prostitution, de drogue. Je dormais plus, j'arrivais plus à manger », raconte la jeune fille âgée de seulement quatorze ans. « Bientôt quinze », précise-t-elle dans un sourire.

### Un projet inédit

Comme elle, six adolescentes (sur une capacité de dix places) vivent actuellement dans la maison d'enfants Gaïa, située en périphérie lilloise. Le projet expérimental a été impulsé par celui qui était alors secrétaire d'État chargé de la protection de l'enfance. « Adrien Taquet a souhaité traiter la problématique de la prostitution des mineures », se souvient Héléne Bodart, directrice du Pôle protection de l'enfance de l'association Solfa, porteuse du dispositif.

« À Solfa, nous avons déjà l'expérience, au sein de notre pôle protection de l'enfance, de la prise en charge de jeunes filles dans le cadre de maisons d'enfants, de centres maternels. Nous accompagnons aussi des femmes victimes de violences, au sein de notre pôle violences faites aux femmes, avec des lieux d'accueil et d'écoute, une action sur la prise en charge des auteurs, etc. »

### Sortir « de ce truc »



Héléne Bodart, directrice du Pôle protection de l'enfance de l'association Solfa, porteuse du dispositif, échange ici avec Sarah. Jeanne Frank/Divergence pour Le Media Social

L'association accepte donc de travailler sur ce projet expérimental. Un premier lieu ouvre en novembre 2021, en pleine campagne, dans un endroit tenu secret. Certaines jeunes filles viennent de la région, d'autres de beaucoup plus loin. « *Le lien avec les produits stupéfiants, les réseaux de prostitution, font que certaines ont besoin de partir loin* », détaille Hélène Bodart. Sarah, venue du centre de la France, confirme : « *C'est très dur de sortir de ce truc. Les gens te rappellent, ils savent où tu es même si tu ne sais même pas toi-même où tu es !* »

La Meecs dispose d'une capacité d'accueil de dix adolescentes, qui y sont orientées sur décision du juge des enfants. La situation de prostitution doit être avérée, qu'elle soit encore active ou en cours d'arrêt, et la démarche volontaire : « *La jeune fille doit verbaliser l'intention de s'en sortir ou, tout au moins, l'envie de se poser ailleurs* », précise la directrice.

### **Se poser au vert**

Si au départ le placement était conçu pour trois mois renouvelables une fois, il ne dispose plus aujourd'hui de limite de temps. Les jeunes majeures peuvent également être accueillies si elles sont accompagnées par le conseil départemental dans le cadre des contrats « entrée dans la vie adulte » (EVA).

Au départ, cette Meecs atypique s'est inspirée des lieux de post-cure pour les personnes en situation d'addiction. Hélène Bodart se souvient : « *Pour le pré-projet, on a adopté le principe de la mise au vert après le sevrage. Les personnes n'ont alors aucun contact extérieur, pas de téléphone, leurs sorties sont accompagnées, etc. L'idée était de les sortir de la prostitution et de rester avec elles au quotidien* ». Mais cette organisation très contenante a vite montré ses limites : « *Ne pas avoir de téléphone, c'était très compliqué. Les filles nous disaient qu'elles se sentaient sous emprise, comme avec les proxénètes.* »

### **Créer un « contre-lien »**



*Prostitution, consommation de stupéfiants, problématiques psychologiques... Les profils des jeunes filles nécessitent une adaptation constante et individualisée de l'équipe. Jeanne Frank/Divergence pour Le Media Social*

Au fil de l'eau, les professionnels réfléchissent, échangent, redéfinissent le projet. « *Ce sont des jeunes filles qui connaissent la prostitution, l'errance, la consommation de stupéfiants, qui peuvent avoir des problématiques psychologiques liés aux traumatismes vécus* », rappelle la directrice. « *Dehors, elles se sentent en sécurité, c'est leur schéma de référence. Elles connaissent et maîtrisent le réseau prostitutionnel. Notre premier rôle, c'est de créer un contre-lien à ce lien avec les réseaux. Un lien sécurisé et constant.* »

### **« Être là au moment où elles en ont besoin »**

Et pour se créer et tenir dans le temps, ce lien doit pouvoir s'adapter à chacune. Et surmonter des mises à l'épreuve constantes de la part des filles. L'équipe tente ainsi par tous les moyens de maintenir le contact et de faire de la prévention pour les garder en sécurité, même quand elles fuguent : savoir où elles vont, s'assurer qu'elles ont un téléphone chargé en cas d'urgence. « *Nous avons eu des jeunes filles qui nous ont appelé parce qu'elles étaient séquestrées quelque part : elles envoient alors la géolocalisation et on appelle la police.* »

Tant que ce lien est maintenu, la jeune fille ne perd pas sa place à la Meecs. Car quand elles reviennent, il est important qu'elles trouvent instantanément un membre de l'équipe, en confiance. « *Il y a une très grande importance de l'immédiateté : il faut être là au moment où elles en ont besoin.* »

### **Prendre le temps**

Et au fil des jours, patiemment, la confiance se crée et permet aux filles de se poser, de se sentir en sécurité, voire de recommencer une scolarité. « *À travers les petites choses de la vie quotidienne, on va créer un lien de confiance* », explique Delphine (\*), maîtresse de maison. « *Cela*

*prend beaucoup de temps car ce sont des jeunes filles touchées par la vie. Il faut s'adapter au parcours de chacune. »*

Plusieurs jeunes filles sont hébergées depuis plus d'un an, et ont trouvé ici un lieu sécurisant pour démarrer une seconde vie. Au quotidien, elles sont accompagnées par sept éducateurs et éducatrices spécialisées, une infirmière, deux psychologues, une maîtresse de maison et un chef de service.

### **Retrouver le soin**

Une équipe pluridisciplinaire à la frontière du soin et du social, nécessaire au vu des profils : *« C'est précieux qu'on ait une infirmière sur place car certaines peuvent avoir un rapport au corps différent, explique Hélène Bodart. « Pour certaines, une égratignure va prendre une ampleur pas possible, alors que d'autres refusent totalement les soins. Soit parce qu'elles n'ont jamais été soignées, soit, et cela peut paraître paradoxal, parce qu'elles refusent de se dénuder. »*

Là encore, seul le lien de confiance patiemment acquis permet un retour au soin. Ainsi, une jeune fille a mis plusieurs mois avant d'accepter une consultation gynécologique dont elle avait pourtant grand besoin, par l'infirmière de la Mecs. Le fait que cette soignante soit sur place, qu'elle partage les repas et les activités avec les adolescentes a sans doute permis la réalisation du soin à l'arrivée.

### **Pas de schéma type**



*L'infirmierie. Pour ces jeunes filles, le rapport au corps et au soin peut être complexe, d'où l'importance de la présence sur place d'une infirmière. Jeanne Frank/Divergence pour Le Media Social*

Autre enjeu de taille, la formation des équipes. Face à des adolescentes qui évoquent la sexualité avec une grande aisance et qui pour beaucoup souffrent de troubles de l'attachement, les professionnels peuvent se sentir déstabilisés. *« C'est important d'avoir une équipe expérimentée et bien armée sur le sujet, reconnaît Hélène Bodart. D'autant qu'il existe encore très peu de formation. Il n'y a pas de "déroulé-type" sur la manière d'accompagner ces filles. Elles vont souvent taper fort pour tester le lien. Cela peut être violent pour l'équipe. »*

Un travail d'analyse des pratiques et une recherche de cohérence éducative, pour que le cadre soit le même d'un professionnel à l'autre, sont mis en œuvre quotidiennement. *« Particulièrement ici, il faut bien se connaître dans l'équipe et bien travailler ensemble. »*

### **L'importance d'un lieu dédié**

Le travail sur un projet expérimental permet aussi une implication de l'équipe dans la définition de l'organisation quotidienne et une adaptation permanente : *« Ici, on a peut-être plus de liberté que dans d'autres structures de la protection de l'enfance, opine Valentin, éducateur spécialisé. Nous avons des opportunités pour présenter de nouveaux projets, que ce soit au niveau des activités, des sorties, de la vie quotidienne. »*

Après un incendie d'origine accidentelle dans la première structure, les filles ont été réparties dans une autre Mecs gérée par l'association. L'occasion d'expérimenter la cohabitation avec d'autres enfants placés et de continuer de mener la réflexion sur l'importance, ou non, d'avoir une structure dédiée.

### **Pas de jugement**



*Au sein de Gaïa, les jeunes filles sont sécurisées par la présence d'éducateurs formés à leurs problématiques. Solfa propose par ailleurs deux autres services destinés à ce public : un accueil de jour et un accueil à seuil adapté. Jeanne Frank/Divergence pour Le Media Social*

« Nous avons eu tout une réflexion sur ce point au début du projet : était-ce une bonne idée de les réunir toutes sur un même lieu ? Mais lorsqu'elles se sont retrouvées, après l'incendie, avec des enfants de Meecs dites "classiques", on s'est rendu compte que la cohabitation ne fonctionnait pas. Ici, elles sont entourées de professionnels qui ont choisi de travailler auprès de ce public spécifique et se forment sur le sujet de la prostitution, et d'autres enfants qui ont le même vécu », retrace Hélène Bodart. La directrice précise : « Cela ne veut pas dire qu'elles vont forcément partager les mêmes problématiques mais elles retrouvent ici quelque chose qu'elles ne retrouvent pas forcément dans les Meecs : le sentiment d'être comprises dans leur rapport au corps et aux autres. »

Sarah confirme : « Les éducateurs sont à l'écoute, très gentils, cools et empathiques. Dès qu'on a un problème, on se confie. On peut se libérer de tout sans se faire juger. » Avait-elle eu la sensation d'être jugée dans de précédents lieux de placement ? « Oui. Par exemple un jour un éducateur m'avait dit : "Tu vas refaire la pute aujourd'hui ?" C'était blessant. »

### **L'autonomie par paliers**

Le lieu dans lequel les six adolescentes sont accueillies actuellement est temporaire. Une nouvelle structure, actuellement en travaux, devrait être disponible à partir de septembre. L'endroit est pensé pour s'adapter à chacune : il bénéficie de cinq chambres et de cinq studios.

« L'idée est d'y aller par paliers vers l'autonomie, explique la directrice. Car pour des enfants qui ont des troubles de l'attachement, être seules, ce n'est pas si simple. Pourtant, comme tous les autres enfants de la protection de l'enfance, il faut qu'elles grandissent plus vite. Car à 21 ans maximum, l'accompagnement s'arrête. »



Revenue d'un droit de visite et d'hébergement dans sa famille, Dounia a rapporté un tagine maison qu'elle s'empresse de réchauffer. Certaines des filles accueillies à Gaïa passent du temps dans leur famille, avec l'accord du juge. Jeanne Frank/Divergence pour Le Media Social

L'heure du repas approche dans la salle collective. La coiffure encore emmêlée par le sommeil, Dounia (\*) pavane : revenue d'un droit de visite et d'hébergement dans sa famille la veille, elle a rapporté un tagine maison qu'elle s'empresse de réchauffer. Lorsque celle-ci y est disposée et que le juge des enfants l'autorise, certaines filles passent du temps en famille.

D'autres, parce qu'elles sont éloignées de leur domicile ou parce que leur famille ne constitue pas un cadre estimé sécurisé et protecteur par le juge, devront se construire avec d'autres figures adultes qui les entourent au quotidien. Tout l'enjeu pour l'équipe reste de les convaincre que ces figures adultes sécurisées ne sont pas celles des réseaux de prostitution mais celles de l'équipe de la Meecs.

### **Devenir meilleure**

Sarah veut y croire : « Pour être bien physiquement et mentalement, j'ai besoin de personnes qui m'écoutent sans me juger, qui sont là quand j'en ai besoin. Car c'est dur de faire des choses quand tu n'as personne pour te soutenir. Si des lieux comme ici n'existaient pas, très clairement les filles dans ma situation elles seraient détruites et elles n'arriveraient pas à s'en sortir. Moi, j'attends de devenir une femme reconstruite qui ne va pas refaire les mêmes erreurs. Devenir quelqu'un de meilleur de jour en jour, en fait. »

(\*) Le prénom a été modifié.

**CONTACT** : Hélène Bodart / Directrice du Pôle protection de l'enfance / e-mail : has@asso-solfa.fr / Tél. : 03 20 21 91 16

## LES JEUNES FILLES EN PROSTITUTION : OBSERVATIONS ET INTERVENTIONS DE TERRAIN

Entretien avec Emmanuel MEUNIER, chef de projet à la  
Mission métropolitaine de prévention des conduites  
à risques (MMPCR) de Paris-Seine-Saint-Denis <sup>1</sup>

### *Pourquoi la mission métropolitaine de prévention des conduites à risques s'est-elle intéressée à la question des conduites prostitutionnelles des mineures ?*

La MMPCR a été créée en 2013 grâce à la mutualisation des moyens de la mission départementale de prévention des conduites à risques de la Seine-Saint-Denis avec ceux de la mission de prévention des toxicomanies de la ville de Paris.

Travailler sur la question de la prostitution des mineures n'allait pas de soi, car nos sujets habituels, concernaient plutôt les garçons inscrits dans des conduites addictives, engagés dans des petits trafics ou des sociabilités en rupture avec les institutions.

Mais depuis longtemps nous nous interrogeons sur les options « genrées » des politiques menées en direction de la jeunesse, qui occultent la question des conduites à risques au féminin. S'il est vrai que les conduites à risques féminines sont moins fréquentes et moins bruyantes, les professionnels de terrain n'en constatent pas moins une détresse croissante des jeunes filles des quartiers populaires, détresses qui se manifestent par des déscolarisations précoces, des fugues répétées, des troubles de l'alimentation, des usages abusifs de substances psychoactives ou, encore, par des actes d'auto-agressions ou des passages à l'acte déviants. Les politiques publiques ne semblent s'intéresser à la jeune fille que sous l'angle de la sexualité (accès à la contraception, à l'IVG...) ou lorsque celle-ci est victime (violences sexuelles, excision ou mariage forcé). C'est comme si, hors la question sexuelle, la jeune fille était réputée se porter à merveille.

Le fait que la question des conduites à risque au féminin soit un point aveugle des politiques publiques n'est pas sans effets sur les jeunes filles. Par exemple, dans les quartiers populaires, on attend des adolescentes qu'elles soient travailleuses à l'école, qu'elles tirent la famille vers le haut. Cette assignation à la réussite scolaire a un double effet sur l'estime de soi de la jeune fille : si elle n'est pas psychologiquement disponible pour les apprentissages, elle subira, comme le garçon, le stigmate d'être une « mauvaise élève » ; mais, de surcroît, elle sera cataloguée « mauvaise fille » puisqu'elle se dérobe à nos attentes sociales. Les jeunes filles sont très conscientes de ces attentes et c'est pourquoi, lorsqu'elles sont en souffrance, elles ne s'adressent que tardivement aux institutions, et seulement quand leurs difficultés se sont accumulées, parfois inextricablement.

---

<sup>1</sup> Emmanuel Meunier, ex-éducateur diplômé en anthropologie (EHESS), est chef de projet à la mission métropolitaine de prévention des conduites à risques (MMPCR) de Paris-Seine-Saint-Denis. Avec sa collègue, Isabelle Jeannès, il met en place des formations, des actions de sensibilisation et des espaces d'échanges de pratiques pour les professionnels (social, socio-éducatif, soin) de Paris et de la Seine-Saint-Denis, prenant en charge des mineurs inscrits dans des conduites prostitutionnelles. La MMPCR a aussi financé des recherches, en particulier sur la question de la prise en charge des mineures en situation de prostitution par les centres d'accueil de la protection de l'enfance. Le présent texte a été rédigé par Emmanuel Meunier à partir de questions préalablement transmises par l'ONPE.

La question de la place du féminin préoccupait de plus en plus fortement au sein de la MMPCR, mais c'est surtout sous la pression des professionnels de terrain que nous avons décidé d'entamer un travail de réflexion sur la prostitution des mineures. La MMPCR est d'abord et avant tout une structure d'appui aux professionnels de terrain. Elle a noué avec eux des liens de proximité. Elle les accompagne dans leur travail d'élaboration de diagnostics, dans leurs expérimentations, dans la valorisation de leurs initiatives. Or, à partir de 2013, nous avons été de plus en plus fréquemment interpellés sur le développement de la prostitution des mineures dans les quartiers populaires, notamment par des éducatrices de prévention spécialisée et de l'ASE, ou encore par des assistantes sociales scolaires ou de secteur.

Le phénomène reste, fort heureusement, le fait d'une petite minorité de jeunes filles, mais leur prise en charge s'avère complexe et longue et justifie l'appui technique et méthodologique que nous apportons aux professionnels qui les prennent en charge.

### *Quelles étaient les observations des acteurs de terrain ?*

Mes interlocutrices – je dis interlocutrices, car sur cette question les témoignages sont venus de travailleuses sociales – mes interlocutrices, donc, observaient que des jeunes filles s'engageaient dans des activités prostitutionnelles « informelles ». Elles déniaient le caractère prostitutionnel de leur conduite et parlaient de « *michetonnage* », mot qui contient deux ambiguïtés : dans le « *michetonnage* », la transaction économique-sexuelle ne se décide pas en rue et ne prend pas forcément la forme d'un échange d'argent contre un acte sexuel tarifé. Le *michetonnage* s'inscrit dans une logique de débrouille : « *J'ai besoin d'argent, d'un hébergement, d'un repas, d'un forfait pour mon portable, de vêtements, alors je négocie avec un homme pour qu'il paye, et, en retour, je cède si possible le moins, par exemple une présence séduisante, et, à défaut, le plus, par exemple, un acte sexuel.* » C'est bel et bien de la prostitution, mais les jeunes filles s'en défendaient et préféraient se présenter comme des séductrices qui utilisent avantageusement leur « capital beauté ». L'autre ambiguïté du mot, vient de ce qu'il confère une posture active à la jeune fille : c'est elle qui « *michetonne* », qui cherche et sélectionne ses clients, ce qui laisse penser que, s'il y a relation sexuelle, elle serait forcément consentie.

L'un des problèmes rencontrés par les travailleuses sociales, c'est que lorsqu'elles posaient le mot prostitution sur cette pratique, elles provoquaient une rupture, parfois orageuse, du lien qu'elle avait créé avec la jeune fille.

Il nous est apparu, au sein des espaces d'échange de pratiques, que l'enjeu était moins de déconstruire les représentations de la jeune que de les dépasser en adoptant une approche globale de sa problématique. Ce que demande la jeune fille, ce n'est pas d'être « diagnostiquée » comme « prostituée », mais d'être comprise, ou plus exactement, d'être accompagnée dans un travail d'élaboration psychique qui lui permette de comprendre pourquoi elle se met en danger en adoptant ce type de pratique.

L'approche globale et les échanges autour de situations rencontrées ont permis d'identifier plusieurs déterminants de cette conduite. On retrouve généralement trois éléments dans le parcours de ces jeunes filles : il y a tout d'abord le besoin d'échapper à un climat d'emprise familiale, souvent marqué par de fortes tensions fille-mère – la fille reproche à la mère de n'avoir pas su la protéger de violences masculines, ou bien lui reproche un abandon ou son indifférence... Ensuite, la jeune fille a connu une initiation précoce à la sexualité qui a

fortement altéré son estime de soi : il peut s'agir d'un viol, d'une relation humiliante, d'une relation frustrée suivie d'un harcèlement sexuellement connoté sur les réseaux sociaux... Ces deux premiers éléments soulignent la nécessité d'explorer les violences et abus qu'elles ont pu subir. Enfin, troisième élément, ces jeunes filles sont en rupture avec des institutions (école, mission locale, services socio-éducatifs) : celles-ci sont perçues comme non protectrices et incapables d'entendre leur souffrance et les jeunes filles se sentent incapables de se conformer à l'injonction de demeurer inscrites dans un projet scolaire ou professionnel...

En somme, ce qui permet à tout un chacun de faire face à l'adversité (avoir des proches auxquels on tient, avoir confiance dans la possibilité de faire des rencontres heureuses, avoir un projet valorisant) s'est effondré.

L'engagement dans un mode de vie scandé par des fugues va finir par imposer la prostitution comme un expédient inévitable. Et ce mode de vie va attirer l'attention de proxénètes qui vont s'employer à nouer une relation d'emprise avec la jeune fille. On pourrait résumer ainsi leur parcours : une adolescente, qui a subi des traumatismes et qui perçoit son environnement comme non-aidant, fuit une relation d'emprise familiale... pour tomber sous l'emprise d'un proxénète.

L'approche globale permet de percevoir un processus qui va influencer tant sur la prévention que sur la prise en charge : la jeune fille ne « tombe » pas dans la prostitution comme une étourdie qui aurait loupé une marche. En percevant le processus, on comprend qu'il y a des étapes. Et s'il y a des étapes, il y a possibilité d'agir en amont, d'agir en prévention, en développant notre vigilance chaque fois que nous avons connaissance de situations de jeunes filles en fugue ou en errance, surtout si celles-ci sont déscolarisées, sont connues pour avoir des conduites à risques sexuelles et/ou font l'objet de harcèlement sur la Toile. Les fugues de ces adolescentes devraient être regardées comme des « disparitions inquiétantes » et susciter une mobilisation rapide des professionnels.

La notion de processus influence aussi sur la prise en charge car elle permet de mieux comprendre comment les jeunes filles sont piégées par une pratique prostitutionnelle qu'elles associent à la « liberté » que leur offre la fugue et à leur désir d'entrer dans d'autres environnements sociaux, grâce à la fête, et, par conséquent, leur difficulté à s'auto-identifier comme « victime ». Vanessa Springora, dans son livre où elle relate les relations abusives qu'elle a vécu avec Matzneff, a souligné la difficulté à se percevoir comme victime lorsque l'on se perçoit comme « consentante ».

### *Y a-t-il des spécificités dans les conduites prostitutionnelles dans les quartiers populaires en général, et en Seine-Saint-Denis en particulier ?*

Oui et non. Si l'on reprend les trois éléments mentionnés plus haut, on peut se dire que n'importe quelle jeune fille, de n'importe quelle origine socio-culturelle, qui aurait vécu des expériences traumatiques, et qui souhaiterait fuir son environnement familial pourrait décider de se prostituer si c'est le seul expédient qui lui reste pour assurer sa subsistance et préserver la petite autonomie que lui offre la fugue. L'association ACPE et nos collègues de la Consult' sexo de Charonne, qui accueillent des jeunes filles ou des parents issus de la classe moyenne, attestent bien que cette problématique concerne tous les milieux sociaux.

Toutefois, il y a des facteurs de vulnérabilité spécifiques aux jeunes filles des quartiers populaires.

La relation prostitutionnelle entre un majeur et une mineure issue des quartiers populaires illustre parfaitement la notion d'« intersectionnalité » développée par les féministes étatsuniennes. Car dans cette relation, se croisent et se cumulent plusieurs rapports de domination : la domination masculine, la domination sociale, le rapport de domination lié à l'écart d'âge, mais aussi, dans le cas de jeunes filles issues des quartiers populaires, un rapport de domination socio-culturel. Concrètement, le client et le proxénète savent que la jeune fille ne bénéficiera pas de l'empathie et de la solidarité des membres de ses groupes d'appartenance (famille, quartier, pairs, coreligionnaire, etc.) et ils peuvent même escompter qu'elle subira des représailles si elle se plaint publiquement (retour au « bled », mariage forcé, violences, etc.).

Même les trois premiers rapports de domination ne fonctionnent pas exactement de la même manière dans le contexte des quartiers populaires et dans le contexte de la classe moyenne. La domination masculine est exacerbée par le virilisme des « *bad boys* », les jeunes filles qui n'ont pas de grands frères équipés d'un « capital guerrier » suffisant pour les protéger doivent apprendre à faire profil bas et certaines sont sommées de choisir entre une identité de « fille mariable » (officiellement vierge) et une identité de « fille facile ». La domination économique qu'exerce le client ne se réduit pas au fait qu'il détient de l'argent dans un contexte où la jeune fille en a besoin. Pour la jeune fille pauvre, le client argenté peut incarner une espérance d'ascension sociale, ce qui confère à ce dernier le pouvoir de l'illusionner. L'argent, qui manque depuis l'enfance, est perçu comme un remède aux peines de l'âme et la prostituée « de luxe » est fortement idéalisée. Enfin, le rapport d'âge ne se pose pas de la même manière lorsque l'on a été éduqué en subissant des injonctions à se taire et à baisser les yeux devant les aînés. Il y a bien des différences entre la jeunesse des quartiers populaires et celle des classes moyennes.

Mais, il y a aussi une seule et même jeunesse qui grandit imprégnée par l'hypersexualisation véhiculée par les discours publicitaires, les télérealités et les vidéoclips et qui découvre précocement la pornographie sur Internet. Il y a une seule et même jeunesse qui partage notre culture postmoderne, qui valorise la consommation et l'immédiateté et qui dévalue la vieille culture industrielle de l'effort et du projet, qui ne promet que des satisfactions lointaines. Il y a une seule et même jeunesse, familiarisée avec les réseaux sociaux, qui développe des habiletés pour se créer des réseaux relationnels et pour manier des outils graphiques et vidéo qui permettent de se mettre en valeur et se promouvoir auprès des autres.

La question des réseaux sociaux est essentielle. Avant leur apparition, c'était un peu compliqué pour une fugueuse de trouver des hommes prêts à payer une chambre contre une faveur sexuelle. Avec les réseaux sociaux, on peut laisser un message suggestif qui circulera des amis d'amis aux amis des amis d'amis... et attendre la réponse. L'influence d'Internet est encore plus évidente quand l'activité prostitutionnelle devient régulière : les sites de rencontres, spécialisés ou non dans la prostitution, permettent d'entrer en contact avec des clients, Internet permet de louer des chambres dans des hôtels low-cost ainsi que des meublés Airbnb, les réseaux sociaux de repérer et de recruter des jeunes filles en errance.

## *Quelles sont les évolutions récentes dans les pratiques prostitutionnelles observées par les acteurs de terrain ?*

Les conduites prostitutionnelles adolescentes sont multiformes. Il y a des filles qui n'ont qu'une pratique épisodique, relativement sécurisée. Leurs pratiques prostitutionnelles peuvent être relativement discrètes grâce à des prises de rendez-vous via Internet. Certaines pratiquent seules, d'autres avec des « copines ». La dimension groupale a été très bien décrite par la sociologue Katia Baudry dans sa thèse sur « l'entre-soi » féminin dans les quartiers populaires<sup>2</sup> : les jeunes filles en rupture se protègent mutuellement en faisant bande et elles nouent de forts liens de solidarité et de redevabilité ; elles se protègent, mais s'entraînent aussi les unes, les autres dans les conduites déviantes.

D'autres jeunes filles se prostituent pour un « copain-proxénète » parfois appelé « *lover boy* » (mais en argot français correct, on devrait dire un « Julot casse-croûte »). D'autres basculent dans une pratique régulière et structurée par un micro-réseau de proxénètes. On constate des allers-retours d'une pratique à une autre. Mais, tendanciellement, l'inquiétude s'accroît chez les professionnels, car les pratiques prostitutionnelles semblent se banaliser et se structurer.

En témoigne cette autre évolution : le mot « *michetonnage* » n'a presque plus cours. Une collègue m'a affirmé que la dernière fois qu'elle a entendu ce mot, c'était dans la phrase « *j'ai michetonné ma mère* », dans le sens de soutirer de l'argent de poche. Aujourd'hui, si l'on « googlise » ce mot, on tombe sur des articles qui expliquent en quoi cette conduite est sinon prostitutionnelle, au moins pré-prostitutionnelle. Une jeune fille ne ferait plus illusion si elle prétendait qu'elle michetonne mais ne se prostitue pas. Du coup, comme les jeunes n'utilisent plus ce mot, nous ne l'utilisons plus non plus. Aujourd'hui, les jeunes filles se disent plus volontiers « *escort* ». D'autres se déclarent « *travailleuses du sexe* ». L'abandon du mot « *michetonnage* » au profit d'« *escort* » et de « *travailleuse du sexe* » est un indicateur d'une tendance à la « professionnalisation » et, donc, à la structuration des pratiques.

Cette tendance reste néanmoins difficile à évaluer. Tout d'abord parce qu'il y a bien souvent une phase de prostitution épisodique avant une éventuelle entrée dans un réseau, ainsi que des sorties des réseaux, et des retours à des formes de prostitution plus informelles. Il est très difficile pour les professionnels d'explorer la réalité et le fonctionnement de réseaux criminels. Il faut un sacré lien de confiance pour qu'une jeune fille vous fasse des confidences pour lesquelles elle s'exposerait à des représailles si celles-ci venaient à s'éventer. La police et la justice ont pris conscience, notamment en Seine-Saint-Denis, de la gravité du phénomène et se sont fortement mobilisées avec les autres acteurs de l'État et du département. Néanmoins, il n'y a pas eu de mise au jour de réseaux puissants et structurés, mais plutôt des micro-réseaux. La lutte contre le proxénétisme est particulièrement efficace lorsqu'un enrichissement peut être objectivé, mais, bien souvent, les jeunes proxénètes et les adolescentes prostituées « flambent » tout ce qu'ils et elles gagnent.

---

<sup>2</sup> BAUDRY KATIA. *L'univers féminin adolescent d'un quartier populaire en Seine-Saint-Denis*. Thèse de doctorat en Sciences sociales et philosophie de la connaissance (soutenue le 18 décembre 2017), université Paris IV, 2017. Réalisée sous la direction de Didier Lapeyronnie, dans le cadre de l'École doctorale Concepts et langages, et en partenariat avec Groupe d'étude des méthodes de l'analyse sociologique de la Sorbonne (Gémass).

Les jeunes filles ne se confient sur ces questions que lorsqu'elles atteignent un point de rupture, par exemple à la suite de violences ou d'humiliations par un proxénète ou un client, ou parce qu'elles ont été rackettées par des jeunes qui se faisaient passer pour des clients... Il faut se préparer à entendre ces violences, sans quoi on reste focalisé sur la question de l'acte prostitutionnel. On risque de renforcer leur tendance à banaliser les violences subies qui n'est que la conséquence de l'absence de réactions sociales à toutes celles qu'elles ont déjà subies. En restant centré sur l'acte prostitutionnel on peut passer à côté d'une compréhension de ce comportement comme un symptôme de souffrances endurées et, pire, alimenter un moralisme qui dénie les violences en objectant qu'elles étaient, après tout, « consentantes » – à la limite, elles l'auraient « bien cherché » !

Les faiblesses de la répression ne les incitent pas à dénoncer les faits. Les jeunes filles estiment que les proxénètes ne craignent pas grand-chose et que les clients sont certains de leur impunité. Il est vrai que, jusqu'ici, les proxénètes condamnés ne l'ont été qu'à des peines légères comparativement à celles qui sont prononcées contre les dealers. En somme, c'est une activité moins dangereuse et souvent plus lucrative que le trafic (qui expose fortement à la répression et aux règlements de compte), qui demande peu d'investissement et qui peut être, pour une bonne part, effectué en « télétravail ». Enfin, cette activité permet d'assouvir ses fantasmes de dominance sexuelle.

Quant aux clients, en dépit d'une « interdiction » de la prostitution des mineurs proclamée par la loi et d'une peine encourue de trois ans de prison... je n'ai pas connaissance de la moindre condamnation de clients ayant eu recours à des prostituées mineures (les seules condamnations que j'ai identifiées concernaient le recours à des garçons mineurs prostitués). Les jeunes filles nous confient pourtant qu'elles ne rencontrent pas leurs clients par hasard ou par erreur, qu'elles ont affaire à des hommes qui cherchent activement à avoir des rapports sexuels avec des mineures. La mineure est vulnérable et n'a pas encore intégré les habitus de la prostituée professionnelle qui sait, plus ou moins, poser un cadre. Avec la mineure, le client se désinhibe et donne libre court à ses désirs de dominance. Par exemple, il arrive avec son téléphone portable, montre un extrait d'une vidéo Youporn, il dit « *je veux ça* » et « *ça* », ne se discute même pas. Aucune réflexion n'est menée sur ce qui pousse ces hommes à vouloir des relations sexuelles avec des gamines qui pourraient avoir l'âge de leurs filles. Qu'est-ce que cette « pédophilie » (ou « éphèbophilie », pour reprendre un terme suggéré par Vanessa Springora) ? Voilà un autre point-aveugle de notre dossier.

Il y a aussi la question de la « zone grise », c'est-à-dire celle de la participation de jeunes filles au recrutement d'autres jeunes filles. Des jeunes filles tentent de trouver une place moins exposée aux violences au sein des micro-réseaux et tentent de créer un lien de redevabilité avec le proxénète (« *si tu as cette fille, c'est grâce à moi* »). Dans une logique d'identification à l'agresseur, elles espèrent la reconnaissance du proxénète et pouvoir « *grader* » dans le réseau. Ce sont des stratégies de survie qui amènent la victime à mettre un pied dans le camp du bourreau, ce qui va la conduire à partager la culpabilité du proxénète (culpabilité que ce dernier n'éprouve généralement pas). En droit, on connaît la catégorie d'usager-revendeur et l'on ne juge pas de la même manière un toxicomane qui vend des drogues pour financer sa consommation et un dealer. Mais là, quid de ces prostituées-proxénètes ? Voilà encore un point-aveugle du dossier.

Dernier point-aveugle : la question de la prostitution des adolescents. Elle est plus rare, mais, surtout, elle fait l'objet d'une omerta plus forte. Si les garçons se confient sans grandes difficultés lorsqu'ils se prostituent avec des femmes, ils ont plus de mal à évoquer les relations homosexuelles. En outre, ces relations peuvent avoir lieu dans des contextes festifs où l'usage de substances illicites est fréquent et peuvent concerner des jeunes d'origine migrante en forte rupture avec leurs groupes d'appartenance. Gagner leur confiance est très compliqué dans un contexte où se mêlent stigmatisation, illégalisme, marginalité et stratégies de survie.

### *Que font les professionnels de terrain, qu'arrivent-ils à mettre en place, quels savoir-faire et quel savoir-être mettent-ils en œuvre pour travailler avec ces jeunes filles ?*

Lorsque la MMPCR a travaillé sur l'engagement des jeunes dans les trafics avec le sociologue Pierre Roche, une expression s'était imposée à nous : « *Le trafic a ses guetteurs ; nous devons être les guetteurs du travail socio-éducatif.* » Nous entendions par-là que, lorsqu'un gamin met un pied dans les trafics, il finit par rencontrer le moment où son engagement est ébranlé par une violence ou une humiliation de trop. Lorsque l'on travaille avec ces jeunes, il faut guetter ce moment où l'engagement dans les trafics peut être remis en cause, et donc se tenir prêt à faire « le bon acte au bon moment ». C'est ce que les grecs appelaient le « *kairos* ».

À la MMPCR nous ne prenons pas directement en charge les jeunes. Nous accompagnons les professionnels dans leur réflexion sur leurs pratiques. Je ne peux donc que vous restituer la parole des collègues qui sont sur le terrain. En les écoutant, j'ai retrouvé cette même volonté de se tenir prêt à se saisir de ce « bon moment », cette patience à guetter l'évènement qui rendra possible le décrochage de la pratique prostitutionnelle.

Pour être là au « bon moment », il faut commencer par affirmer sa présence. Les éducatrices se déplacent pour rencontrer les jeunes filles là où elles sont et, donc, il faut quitter le quartier et gagner les centres-villes car les filles sont beaucoup plus mobiles que les garçons ; les professionnels demandent régulièrement de leurs nouvelles en leur envoyant des messages sur leur Snap ou leur Instagram ; elles font passer des messages par des jeunes qui les connaissent. Avec ces jeunes filles, si l'on attend qu'elles se présentent à un rendez-vous avec une « demande » on pourra attendre longtemps ! Il faut commencer par renouveler, patiemment, l'invitation à la rencontre.

Le professionnel doit avoir en tête que si cette jeune fille manifeste sa détresse par des passages à l'acte, c'est parce qu'elle a perdu confiance dans les adultes et les institutions et qu'il y a probablement un passif de demandes d'aide restées lettre morte. La jeune va donc commencer par tester la fiabilité du professionnel en formulant des « petites demandes », le plus souvent centrées sur des plaintes somatiques ou en lien avec la santé sexuelle : maux de tête, maux de ventre, prise en charge d'une IST, test de grossesse, accès à une contraception. Ces demandes en lien avec le « corporel » ne doivent pas être dévalorisées. Ce qui singularise la conduite à risque au féminin, comme l'a montré le sociologue David Le Breton<sup>3</sup>, c'est qu'elle est principalement auto-agressive et axée sur le corps : en atteste le fait que la jeune fille est beaucoup plus sujette aux tentatives de suicide, aux scarifications et aux troubles alimentaires que le garçon.

---

<sup>3</sup> LE BRETON David. *Conduites à risque*. Paris : Presses universitaires de France (Quadrige), 2007, p. 105 et suiv. | LE BRETON D. *La Peau et la trace : sur les blessures de soi*. Paris : Métailié, 2003, p. 30 et suiv.

Pour nombre d'éducatrices la question du corps est le levier d'accroche dans la relation : parler des troubles corporels permet d'introduire la question du bien-être et, à la suite, de proposer des ateliers de relaxation ou de danse, des séances de hammam ou de maquillage... L'enjeu est de créer des espaces de bien-être et de poser des mots sur l'expérience du bien-être. Car, une chose est le bien-être, une autre est l'excitation. L'adolescente n'est pas toujours à même de distinguer les deux. Son mode de vie fugueur, prostitutionnel et festif, est une « fabrique d'excitations » : excitation érotique, excitation que procure le pouvoir de la séduction, excitation que procure les drogues, excitations liées à un mode de vie « festif », excitations liées à la peur face aux inconnus, excitations dans les rapports de force avec les hommes... Ces états d'excitations ont un effet quasi addictif : l'adolescente se sent vivre. Mais l'excitation n'est pas le plaisir et le bien-être, qui sont des états où l'on se sent puissamment vivre, mais dans la quiétude.

Il ne faut pas, à ce point, attendre des résultats spectaculaires. La jeune fille est, en effet, engagée dans une relation d'emprise plus ou moins forte avec un proxénète ou un groupe de jeunes filles qui partagent sa pratique. Il faut s'attendre à ce qu'elle reparte, qu'elle disparaisse des radars... et qu'elle revienne.

Ce sont justement ces allers-retours qui vont permettre de lui rendre sensible l'existence d'une relation d'emprise, d'une contrainte qui la pousse, chaque fois, à repartir. Le mot « prostitution » est le nom de cette contrainte, de cette emprise. Mais avant que ce mot puisse être entendu, il faudra contourner les multiples mécanismes de défense mis en œuvre par la jeune fille. Par exemple, elle adoptera le registre de l'omnipotence en nous murmurant tout en sourire « *t'inquiète, les mecs, je les gère, je suis trop maline* », ou bien elle adoptera le registre de la dévalorisation avec des « *de toutes manières, je ne suis rien qu'une pute : c'est ça ma vie* », ou encore celui de l'idéalisation avec ses autoglorifications sacrificielles du type « *mon mec, il doit de l'argent, il risque grave, alors moi, je suis prête à tout pour le sauver* », à moins qu'elle ne recoure à des rationalisations du type « *quelle différence avec cette fille qui a épousé ce gros bourge, elle ne couche pas pour la thune, celle-là ? Et puis mon père, il a acheté ma mère au bled* »... Bref, il faut être préparé à accueillir, avec patience et bienveillance, en prenant du recul face à tous ces sophismes qu'un psychisme incapable d'envisager la possibilité d'une autre existence est capable de forger.

Puis viendra le « bon moment », celui où elle s'avouera l'insupportable l'emprise prostitutionnelle. C'est à ce moment-là, qu'il faut organiser la rupture. Cela peut prendre la forme d'un placement préparé en amont, d'un accueil dans un appartement associatif ou d'un séjour de rupture... En tout cas, il faut éloigner la jeune fille de son réseau de sociabilité habituelle.

Alors seulement, il devient possible de mener sérieusement un travail de réparation et un travail de reconstruction d'un projet de vie (étudiant, professionnel). Un travail de réparation par le judiciaire, s'il est possible. Il faut, en effet, offrir de sérieuses garanties face aux risques de repréailles, ce qui dépend beaucoup de la capacité de la justice à poursuivre et à placer les agresseurs en détention, ainsi que de la capacité des services sociaux à proposer un éloignement. Le travail de réparation passe par le soin, ce qui implique de prendre en charge les psycho-traumatismes, les addictions et la santé sexuelle, tant sur le plan physiologique, par exemple la prise en charge des IST, que psychologique, car il faudra accompagner la jeune fille dans un travail d'élaboration psychique lui permettant d'accéder à une vie affective et à une sexualité satisfaisante.

## Quels sont les moyens dont disposent les professionnels pour mener à bien ce travail ?

Contrairement au contexte de la prise en charge des prostituées adultes, il n'y a pas, ou peu, de dispositifs spécialisés. Elles sont prises en charge dans le cadre de la protection de l'enfance. Les professionnels qui s'engagent dans ce type de prise en charge ont un engagement quasi militant. Il leur faut des moyens pour mettre en place des espaces de bien-être et bénéficier d'un réseau réactif au moment de la mise à l'abri. C'est un travail émotionnellement éprouvant car les professionnels sont confrontés au sordide, à l'abject, parfois, à des récits de violences révoltantes, bien souvent. Le professionnel ne peut rester seul, il a besoin d'espace d'échanges avec ses pairs pour développer une réflexivité sur sa pratique et, parfois, il a besoin de se « vider ». C'est ce que proposait la MMPCR lorsque nous avons lancé, en 2015, une recherche-action se donnant pour objectif la rédaction d'un guide pratique.

C'est surtout un travail qui demande du temps. On ne peut pas expédier la question en « diagnostiquant » une « prostitution » et en faisant un signalement au parquet en supposant qu'une intervention policière suffira à résoudre la problématique.

La question du temps de sortie d'une conduite prostitutionnelle doit aussi nous amener à prendre conscience que cette problématique ne concerne pas exclusivement la protection de l'enfance. Le travail socio-éducatif devra être prolongé, par d'autres professionnels, qui devront suivre la jeune fille bien au-delà de sa majorité. Et la question du relais à la majorité, ou à l'issue d'un contrat jeune majeur, est sans nul doute l'une des questions les plus urgentes à traiter. Question qui renvoie l'État à ses propres responsabilités en termes de prévention et de lutte contre la prostitution.

Il faut aussi explorer la possibilité d'une réconciliation avec la famille. Elle n'est pas toujours possible. Mais dans bien des cas, la réconciliation avec la famille se produit sur un mode hasardeux : la jeune fille est enceinte, elle décide de garder l'enfant et se réconcilie avec une mère qui se promet de réparer ses torts en devenant une « bonne » grand-mère. Ces issues sont plus fréquentes qu'on ne le croit. Mais elles ne sont pas toujours souhaitables, car elles peuvent conduire à de nouvelles difficultés si la jeune fille ne parvient pas à devenir une mère responsable de son enfant. Passé la lune de miel créée par la venue de Bébé, les conflits peuvent reprendre et on entend des « *tu veux me piquer mon enfant, tu penses que je suis une mauvaise mère, que je suis juste bonne à faire la pute* »... Dans d'autres cas, la conduite prostitutionnelle est pour la jeune fille un moyen de renverser la relation d'emprise : elle devient un objet d'inquiétude permanent pour la famille, un objet de honte sociale qui oblige la famille à se couper de tous les liens, un motif d'implosion de la cellule familiale : elle n'était « rien » dans la famille, elle en devient le « cœur du réacteur ». Construire des liens avec la famille, ou faire en sorte qu'un collègue construise de tels liens, permet d'envisager un travail de réconciliation. Parfois, en contexte de fugue, le travail démarre grâce à la famille qui se mobilise pour retrouver son enfant. Ce travail auprès des familles exige des compétences particulières, comme la capacité à analyser le fonctionnement du système familial, mais surtout celle de savoir rester, fermement, à la place du « tiers », du médiateur qui ne s'identifie ni aux parents, en dépit de leur émouvante détresse, ni à la jeune fille, en dépit de ses légitimes motifs de colère. ■

## Le fléau de la prostitution des mineurs

24/01/2024 - L'Œil du 20 heures - France Télévisions

Il y aurait aujourd'hui entre 15 000 et 20 000 mineurs prostitués en France, un chiffre en augmentation de plus de 70% en cinq ans, selon les associations. "L'Œil du 20 heures" a enquêté.

Quels mécanismes peuvent conduire une adolescente de 16 ans à vendre son corps à des inconnus ? Pour Alice\*, le calvaire commence sur les réseaux sociaux. En 2018, elle est en rupture familiale et scolaire. Et un soir, sa vie va basculer : *"J'ai été recrutée par les réseaux sociaux. Des hommes sont venus me parler, ils m'ont fait croire à de belles choses – vu que j'étais dans une situation précaire –, que j'allais avoir un appartement et uniquement faire le ménage."*

"Je faisais ce qu'on me demandait. J'étais leur chose."

### **Alice, ancienne mineure prostituée**

A "L'Œil du 20 heures"

*"Au final, je n'ai pas vécu ça. Je suis arrivée dans un Airbnb, il y avait plein de monde, il y avait des plus vieilles et des plus jeunes. Onze ans, oui. Y a un homme qui est entré et une fille qui l'a reçu. Et moi, je me suis dit que j'allais faire le ménage pour ces gens-là, sauf que ça ne s'est pas passé comme ça. Moi aussi, j'ai été obligée de faire ces choses-là. A ce moment-là, je me disais : "je me fais juste de l'argent. Et peut-être que plus tard, je m'en sortirai". Alors que pas du tout. C'était quelque chose qui était organisé, je faisais ce qu'on me demandait. J'étais leur chose."*

### **Jusqu'à dix clients par jour**

Pendant six mois, Alice dit avoir été séquestrée et prostituée dans des appartements et chambres d'hôtels en région parisienne, enchaînant jusqu'à dix clients par jour : *"Je me suis fait frapper parce que je ne voulais pas faire certaines choses. J'étais leur chose. Ils vous tuent à l'intérieur, à l'extérieur. Le corps, il n'accepte pas, je me sentais sale. Même si on en pleure, c'est comme ça. Quand on est dans le besoin, on est prêt à faire n'importe quoi. Je ne suis pas fière de moi. Je suis vide de l'intérieur, fanée, morte."*

Tombée gravement malade, Alice se retrouve aux urgences. Elle finit par dénoncer ses bourreaux et porte plainte pour proxénétisme aggravé sur mineur. Elle tente aujourd'hui de se reconstruire mais, cinq ans après les faits, elle est toujours en attente du procès.

### **Les réseaux sociaux, première porte d'entrée**

Surenchère de photos et vidéos. Visages juvéniles et corps dénudés. Instantanéité des messages, petites annonces sans équivoque... Pour les besoins de notre enquête, nous nous sommes créé un faux profil sur une plateforme de rencontres pour ados, celui d'une jeune fille de 16 ans. Un pseudonyme : Lola. Puis une photo de profil fictive, générée par l'intelligence artificielle. Et quelques minutes plus tard, des dizaines de messages, pour la plupart très explicites : *"Salut, t'es coquine ?", "Hello, tu veux bz ?"*

Des hommes âgés de 18 à 60 ans. L'un m'invite à le rejoindre dans un hôtel parisien : *"J'ai 45 ans. Tu me rejoins au Novotel Paris Les Halles ? Je te propose 250 euros pour deux heures."*

Mais je reçois aussi des propositions pour partir à l'étranger, à Dubaï, pour sans doute rejoindre un réseau de prostitution : *"Je peux te loger chez moi. Y a plein de filles comme toi ici. Y a de l'argent à se faire. Je peux même te payer le billet d'avion. Envoie-moi photos et vidéos de toi nue d'abord."*

Un mode opératoire bien connu des services de police. Cet homme de 25 ans qui se présente comme protecteur deviendra sans doute mon proxénète. Une prostitution des mineurs de plus en plus organisée. Qui, à la faveur des réseaux sociaux, s'aggrave, selon les autorités.

### **"Moi, je ne force personne"**

Un autre client, qui nous a donné rendez-vous le soir même au bas de son domicile, s'en cache à peine. Nous le retrouvons au bas de son immeuble. *"Lola ?"*, s'enquiert-il. Je lui indique que je ne suis pas Lola. Mais journaliste. L'homme accepte de se livrer. Il a 50 ans et reconnaît qu'il est très facile d'avoir des rapports tarifés avec des mineurs grâce à Internet. A ma question : *"Pourquoi chercher des jeunes filles ? C'est bizarre un monsieur qui cherche des filles mineures pour coucher avec elles, non ?"*, il répond : *"Je les cherche pas mais parfois, je les trouve."* J'insiste : *"Ce sont pourtant des jeunes filles qui potentiellement ne savent pas ce qu'elles font."* L'homme rétorque : *"C'est vrai, mais c'est à elle le consentement, c'est pas moi. Moi, je force personne. Moi, je veux rencontrer des femmes."*

"A 16 ans, ce ne sont pas des enfants. Même si c'est hors la loi, ce ne sont pas des enfants."

**Un client**

à "L'Œil du 20 heures"

Solliciter une relation sexuelle avec une mineure de moins de 18 ans en échange d'une rémunération est illégal. Cet homme s'expose à sept ans de prison et 100 000 euros d'amende.

**Loi du 4 mars 2002 relative à l'autorité parentale : « La prostitution des mineurs est interdite sur tout le territoire de la République (article 13, I.)**

**En vertu de la loi, « Tout mineur qui se livre à la prostitution, même occasionnellement, est réputé en danger et relève de la protection du juge des enfants au titre de la procédure d'assistance éducative » (article 13, II.).**

### **Des mineures issues de tous milieux sociaux**

Au siège de la police judiciaire de Paris, la brigade de protection des mineurs (BPM) traque les pédocriminels sur les réseaux sociaux. Son unité internet a vu le nombre d'affaires multiplié par cinq en dix ans. Et avec l'arrivée des Jeux olympiques et l'afflux de touristes, Léon Grappe, commissaire de police à la BPM de Paris, s'inquiète : "On peut s'attendre à ce que cette tendance ne diminue pas. Ce qu'on constate, c'est une méconnaissance ou une minimisation du risque des réseaux sociaux de la part des mineurs. Donc, l'arrivée des JO nous mobilise. La brigade des mineurs prévoit de doubler l'ensemble des effectifs prévus pour gérer les situations urgentes de flagrant délit et les situations de proxénétisme de mineurs."

Hélène David est responsable de la permanence Ado Sexo auprès de l'association Agir contre la prostitution des enfants (ACPE). Elle accompagne les adolescents et forme les professionnels de l'enfance, souvent démunis. Cette experte des conduites à risques chez l'adolescent évoque le rôle des réseaux sociaux : "Aujourd'hui, de quoi les ados de 15 ans ont soif ? De luxe, de maisons avec piscine, de belles voitures, qu'on leur propose sur les réseaux sociaux."

"Il ne s'agit pas de mettre les filles sous cloche, mais plutôt d'inviter les parents à avoir une discussion avec leur jeune et de les aider à repérer les prédateurs, leurs techniques pour essayer de les embrigader, de les faire rêver."

**Hélène David, responsable de la permanence Ado Sexo**

A "L'Œil du 20 heures"

En 2021, le gouvernement a lancé un premier plan interministériel de lutte contre la prostitution des mineurs, doté de 14 millions d'euros. Mais, selon les associations, la situation demeure toujours plus préoccupante. (\*Prénom d'emprunt)

### **Parmi nos sources :**

- [Premier plan gouvernemental contre la prostitution des mineurs](#) (2021)
- Le site [jeprotegemonenfant.gouv.fr](http://jeprotegemonenfant.gouv.fr) pour lutter contre l'exposition aux contenus pornographiques
- Le premier plan national de lutte contre la prostitution des mineurs a été érigé en priorité par la Première ministre, Elisabeth Borne, lors du premier [comité interministériel le 20 novembre 2022](#)
- [La Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants](#) (Ciivise)
- L'association [Agir contre la prostitution des enfants](#) (Nouvelle fenêtre)(ACPE) et son [étude sur l'exploitation et les agressions sexuelles des mineurs en France](#) (2020-2021)
- "Y a quoi dans ma banane ?(Nouvelle fenêtre)" Tout ce qu'il faut pour dire stop à la violence. La démarche de prévention du [Mouvement du Nid](#)
- [Mineurs victimes de prostitution : appelez le 119](#) (Spot du ministère de la Santé et de la Prévention - février 2022)
- "La prostitution des mineurs est interdite sur tout le territoire de la République" : L'article 13 de la [Loi n° 2002-305 du 4 mars 2002 relative à l'autorité parentale](#)
- [Du recours à la prostitution de mineurs](#) (Articles 225-12-1 à 225-12-4 du Code de procédure pénale)
- [Rapport du groupe de travail sur la prostitution des mineurs](#) du 28 juin 2021
- [L'avis de la Commission nationale consultative des droits de l'homme \(CNCDH\) sur la prévention et la lutte contre la prostitution, la traite à des fins d'exploitation sexuelle des mineurs](#) (avril 2021) [...]

## LE DISPOSITIF ACCOMPAGNEMENT JEUNES EN SITUATION DE PROSTITUTION DE NANTES MÉTROPOLE

Entretien avec Léa MESSINA, chargée de projet et coordinatrice du dispositif Accompagnement jeunes en situation de prostitution à l'Association territoriale pour le développement de l'emploi et des compétences (ATDEC) de Nantes Métropole<sup>1</sup>

### RÉSUMÉ

L'ATDEC de Nantes Métropole a créé et mis en place un dispositif expérimental à destination des mineurs en situation de prostitution. Ce dispositif propose un accueil téléphonique *via* un numéro unique, qui permet une première évaluation de la situation, puis la mise en place progressive d'accompagnements adaptés. Dix institutions locales composent le dispositif et sont susceptibles d'être mobilisées autour des situations. Cet entretien présente le projet ainsi que les premières observations depuis l'ouverture de la ligne téléphonique, en septembre 2021.

### *Pourquoi l'ATDEC s'est-elle intéressée aux jeunes en situation de prostitution ?*

ATDEC est une fusion de la mission locale et de la maison de l'emploi. À la mission locale existait déjà depuis 2014 un dispositif d'accompagnement pour les jeunes en situation de prostitution. Notre activité et nos prises en charge sont normalement territorialisées et j'ai d'abord observé qu'il y avait de façon répétée, sur le secteur de Nantes, des jeunes dans ces situations. Nous avons décidé de faire une expérimentation et d'accompagner ce public avec une personne repérée, sans dimension de territorialisation. L'ATDEC n'était pas financée sur ces missions d'accompagnement des jeunes en situation de prostitution et, au départ, nous pensions ne pas aller au-delà de 15 accompagnements. Mais, en moins de trois ans, 150 personnes en situation avérée de prostitution ont été prises en charge. Sur ce dispositif le point d'entrée devait être une orientation de partenaires ayant connaissance d'une situation de prostitution mais, concrètement, un fort phénomène de bouche-à-oreille a aussi fait que des personnes sont venues spontanément. Nous avons organisé des prises en charge auprès de plusieurs associations, parce que ces accompagnements demandent beaucoup de temps et d'investissement mais aussi pour des questions de réseau, pour éviter que les personnes ne se croisent. Nous regardions aussi si ces personnes bénéficiaient déjà de certains accompagnements. Sur les 150 personnes accompagnées dans ce dispositif, 30 % étaient mineures et plus de 60 % avaient démarré une activité de prostitution durant la minorité. Ce dispositif a pris fin mi-2018, mais il a ensuite été convenu de remettre en place un dispositif pour les jeunes en situation de prostitution, en développant par ailleurs un nouveau projet. La direction d'ATDEC a accepté ma proposition, qui était de mettre en place un dispositif dédié aux mineurs en situation de prostitution ou en risque. Ce dispositif ne devait pas viser strictement le public cible de la mission locale, soit des jeunes de 16 à 25 ans, mais plutôt des

---

<sup>1</sup> Le présent texte est élaboré à partir d'une restitution de plusieurs entretiens téléphoniques réalisés entre septembre 2021 et mai 2022. L'ATDEC de Nantes Métropole est une association créée le 1<sup>er</sup> novembre 2018, qui réunit les activités de la maison de l'emploi, de la mission locale et du plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE).

adolescents plus jeunes. L'idée est qu'un adolescent de 12 ans en aura 16 demain, et qu'à cet égard un accompagnement précoce a du sens. Il y a de vraies difficultés en termes de violences subies par ces jeunes, mais aussi en termes de parcours, avec un manque d'accroche et de réponses des institutions qui ne connaissent pas toujours bien ces problématiques. Nous pensions pouvoir apporter quelque chose, mais nous avons aussi la conviction que leur accompagnement ne pouvait pas se faire seuls. Il faut avoir l'humilité de se dire qu'on ne peut pas tout faire et que la réunion d'acteurs, le consortium que nous avons imaginé, apporte l'aide pluridisciplinaire qui correspond au profil de ces jeunes.

À l'origine du projet actuel à destination des mineurs il y a donc un premier dispositif expérimental pensé pour un public avec une moyenne d'âge plus élevée, mais qui a permis de mettre au jour un besoin.

### *Comment s'est construit le dispositif actuel à destination des mineurs ? Comment a-t-il été pensé ?*

En octobre 2020 j'ai pris le pilotage du dispositif et notre premier travail a été de rencontrer des partenaires au niveau national : des interlocuteurs qui travaillaient déjà sur la question des mineurs en situation de prostitution. J'ai rencontré plusieurs Amicales du Nid, des dispositifs lillois avec de l'antériorité sur ce sujet. Ils ont été à l'écoute, m'ont expliqué comment cela se passait chez eux, m'ont alerté par rapport à certains points de vigilance. Ces échanges m'ont aidé à mieux comprendre les besoins et à imaginer comment répondre à cette forme de prostitution spécifique. Les jeunes que j'accompagnais étaient des jeunes français, déscolarisés, dans des conduites de prostitution cachée (c'est-à-dire logée dans des hôtels, Airbnb ou parfois à domicile). Ces situations n'exigent pas le même accompagnement, par exemple, que pour des personnes étrangères victimes de réseaux de traite.

J'ai aussi rencontré 45 associations du territoire nantais en lien avec la jeunesse et, en février 2020, nous avons choisi d'inviter certaines de ces associations à intégrer la mise en œuvre du dispositif à destination des mineurs. Nous les avons réunies, avec une intervention d'une juge des enfants tout juste retraitée (qui nous a par ailleurs appuyé bénévolement sur les aspects juridiques, judiciaires...). L'idée était de donner des repères et de présenter le projet. À la suite de cette réunion, les associations pouvaient choisir d'intégrer un consortium avec des groupes de travail, ou de ne pas donner suite. Les 10 associations présentes ont accepté de rejoindre le consortium. L'adhésion de chacun, sans contrepartie financière à ce stade, a été une bonne surprise sans doute favorisée par le fait qu'il y ait une résonance nationale forte sur ces phénomènes. C'est aussi parce qu'il y a une dynamique collective qui fonctionne et une culture du partenariat sur notre territoire.

Deux groupes de travail se sont tenus pour co-construire les contours du dispositif : critères d'inclusion, fonctionnement, modalités de collaboration, types de prises en charge, etc. Chaque association a réfléchi à ce qu'elle pouvait apporter et à son positionnement. L'objectif était de créer de l'adhésion autour d'un projet qui, certes, avait été pensé par nous au départ, mais que chacun devait pouvoir s'approprier. À l'issue de ces groupes de travail, le dispositif a pu être lancé début septembre 2021. Tout a également été validé par le département, l'observatoire des violences faites aux femmes (qui finance le pilotage du projet<sup>2</sup>) et la cellule de recueil des informations préoccupantes (Crip). Nous avons fait en sorte que nos financeurs puissent

---

<sup>2</sup> Il est prévu qu'un financement global, c'est-à-dire du pilotage mais aussi des membres du consortium ne se fasse qu'après un chiffrage de l'engagement de chaque membre dans le projet, réalisé sur la base d'une année d'expérimentation.

rencontrer les associations, avant que leurs logos ne figurent dans les outils de communication sur le dispositif, car il faut une réelle lisibilité et un accord sur ce qui est proposé pour travailler ensemble. Paloma, par exemple, est une association accompagnant des adultes dits travailleurs du sexe, mais ils ont été très au clair pour s'accorder sur le fait que la prostitution des mineurs est une violence et qu'elle est interdite. Nous sommes tous sur une volonté commune de permettre l'arrêt des conduites prostitutionnelles des mineurs.

[...]

### *Comment fonctionne concrètement le dispositif ?*

Dans le cadre de ce dispositif il y a une plateforme d'écoute dont j'ai la charge avec une collaboratrice et qui fonctionne sur des heures de bureau, la ligne téléphonique restant ouverte 7 jours sur 7, 24 heures sur 24<sup>4</sup>. Le dispositif peut être appelé par des professionnels, des proches, des mineurs en situation de prostitution ou des pairs. Lors de ces appels, nous posons de premières questions sur la situation de la personne, ce qui motive cet appel, l'identité de l'appelant (s'il accepte de la dévoiler) et ses liens avec le ou la mineur.e. Ce pré diagnostic permet de prendre le plus d'informations objectives possibles. Nous estimons aussi la possibilité d'adhésion du mineur à une proposition de rendez-vous. Un des premiers outils que nous ayons construit est donc un questionnaire pour cette étape.

Concrètement, si une personne au téléphone dit qu'elle pense que la fille d'une amie se prostitue, nous allons déterminer avec elle quels sont les éléments d'inquiétudes, quels sont ses liens avec la jeune fille, avec la famille, etc. Si c'est un professionnel qui a des suspicions fortes mais avec une adolescente fermée sur ce sujet, nous essayons d'avoir de premières informations sur les motifs du placement, le parcours, les éléments d'inquiétude sur lesquels il se base et qui génèrent cet appel, mais on essaie aussi de savoir comment les entretiens ont jusque-là été menés avec la jeune, avec qui, et ce que ça a donné.

Sous 48 heures, nous réalisons une réunion flash en visioconférence avec les membres du consortium, où la situation est d'abord présentée de façon anonyme. Nous mesurons les opportunités et vulnérabilités de l'environnement, les faits, nous nommons les inquiétudes, puis nous élaborons des préconisations de prises en charge afin de les proposer aux personnes qui nous ont contactés. Nous rencontrons ensuite l'équipe ou le parent appelant, pour affiner notre compréhension de la situation, des besoins, et pour expliquer le fonctionnement du dispositif ainsi que les pistes de travail possibles. On repose la question du signalement et de l'information préoccupante (IP), on repositionne la Crip, on affine... C'est une étape de diagnostic après le pré-diagnostic réalisé lors de l'appel, qui va impliquer aussi une rencontre avec le jeune s'il en est d'accord. L'ATDEC a construit à cette fin avec l'instance régionale d'éducation et de promotion de la santé (IREPS) un questionnaire global d'évaluation des conduites prostitutionnelles. Évidemment il ne s'agit pas de poser la question : « *Est-ce que tu te prostitues ?* » mais de comprendre, par le biais de ce questionnaire, la situation globale du mineur<sup>5</sup>.

Au départ nous avons prévu que ce diagnostic se fasse à la maison des adolescents (MDA), qui avait été choisie pour sa connaissance des adolescents mais aussi pour sa neutralité. Un adolescent qui tape MDA sur Google ne va pas tomber sur « aide aux victimes, prostitution, procédures judiciaires », etc.

---

<sup>4</sup> Les personnes ont alors la possibilité de laisser un message, et nous les recontactons sur les heures de bureau.

<sup>5</sup> Ce questionnaire a été présenté au consortium et modifié, amendé. Chacun a apporté sur la base de ses connaissances. Nous l'avons montré à deux jeunes femmes ayant commencé la prostitution en étant mineures, qui ont dit des choses très intéressantes qui nous ont conduits à modifier certaines phrases et tournures.

La MDA nous paraissait être le pôle ressource le plus à même de conduire ces évaluations, avec des professionnels préalablement formés. Cependant, nous n’y avons pour l’instant pas encore rencontré les jeunes parce que, concrètement, nous sommes allés les trouver sur le lieu ayant repéré la situation (le foyer de l’enfance, l’association...). La raison est qu’il y a un fort besoin de réactivité quand ces situations nous sont rapportées. D’abord auprès de l’équipe qui nous sollicite, parce qu’elle est souvent démunie et parce que nous avons tous besoin de comprendre ce qui se passe, d’évaluer sans tarder la situation de danger. Puis, quand quelque chose s’enclenche avec une équipe, c’est important que les choses soient rapidement dites au jeune – en prenant garde de lui expliquer en amont pourquoi on vient, pour ne pas provoquer un rejet lors de la rencontre. Les personnes qui ont appelé sont présentes ou, si le jeune ne le souhaite pas, il peut être reçu seul et nous lui précisons alors ce qui va être dit à ses référents éducatifs.

Lors de ces entretiens avec les professionnels, les mineur.e.s ou les parents, nous évaluons comment sont accueillies nos préconisations, et nous ajustons ensemble ce vers quoi ils souhaitent se tourner. À l’issue, une visioconférence est organisée avec le consortium, pour qu’il puisse activer un accompagnement adapté. Chaque process de prise en charge est étalé dans le temps, car le but n’est pas de noyer le jeune avec des dizaines de rendez-vous. On détermine donc clairement ce qu’on priorise, qui intervient sur cette priorité, et comment. La prise en charge envisagée est systématiquement portée à la connaissance de la Crip.

On explique toujours le sens de notre proposition. Le mineur est libre de refuser : il ne nous voit que s’il est d’accord, on ne va à un rendez-vous que s’il est d’accord pour qu’on y soit. Mais si un jeune n’est pas dans l’adhésion, ça n’interdit pas forcément de travailler au soutien de l’équipe qui l’accompagne.

### *Pouvez-vous préciser les modalités de collaboration avec la Crip et le parquet ?*

Nous travaillons en lien très étroit : les professionnels de la Crip ont pu participer aux formations qui ont été organisées au moment du lancement du dispositif et elles en comprennent très bien le fonctionnement. Nous avons besoin de cette collaboration pour légitimer nos interventions et les border, puisqu’il s’agit de situations de mineurs. Dès que nous connaissons l’identité d’un jeune, nous présentons systématiquement à la Crip la situation – ce qui lui permet de vérifier ce dont elle dispose sur la situation, puisque peuvent exister des signalements, des IP antérieurs, etc.

Les appels donnant lieu à des IP et des signalements, nous coordonnons pour l’IP ou le signalement. C’est-à-dire que nous recueillons les informations auprès des différents interlocuteurs, nous rédigeons une synthèse sur les éléments de danger et nous l’envoyons au parquet – en mettant en copie la Crip et en expliquant pourquoi on intervient et coordonne. Pour chaque situation nous avons un lien direct avec le parquet, car une substitut du procureur a été nommée référente. Tous les éléments susceptibles d’éclairer la situation de prostitution sont donc transmis, puis cette synthèse est suivie d’une note avec des préconisations pour un soutien effectif. Un signalement, une IP et/ou une prise en charge ASE antérieure sont donc complètement compatibles avec l’intervention du consortium : c’est généralement dans ce cadre que nous sommes sollicités.

Le dispositif offre un espace de soutien et de remédiation pour le jeune, les professionnels et les parents, la Crip étant informée de l’évolution de la situation à échéances très régulières. Pour que puisse constamment être réévalué le danger, nous ne pouvons pas nous passer de son regard.

### *Pouvez-vous préciser les modalités de coordination et de régulation au sein du consortium, en explicitant peut-être ce que sont les visioconférences flash ?*

Dans chaque structure participante sont identifiées des personnes formées à la problématique d'exploitation sexuelle des mineurs.

Les réunions flash impliquent les institutions et personnes membres du consortium. Elles permettent de présenter une situation concrète et d'émettre des préconisations. Nous avons choisi ce système de réunion à distance pour faciliter les échanges et la réactivité, qui ne peut pas passer par un calendrier fixe de revues de situations. Ensuite, l'idée est que chacun puisse apporter au jeune ce qu'il peut de sa place. Passés les premiers temps de construction de la préconisation, les acteurs sont réunis en visioconférence autant que de besoin pour le suivi et l'éventuelle réévaluation de la situation du mineur.

Il y a donc un cadre et des objectifs clairs. Les décisions du coordinateur s'appuient sur le consortium, sur une coopération avec la Crip et sur la collaboration avec le parquet.

Il existe également un comité de pilotage composé des membres du consortium, qui permet de partager des observations sur le dispositif, de rassembler les retours d'expérience, de faire émerger des questionnements, des difficultés, et d'envisager de nouvelles perspectives de travail pour le dispositif.

### *Avez-vous un début de recul sur les situations prises en charge ?*

Actuellement, nous recevons entre 10 et 30 appels par semaine, mais la plupart concernent encore des personnes qui s'interrogent sur la problématique de la prostitution et sur le dispositif, sans qu'il y ait forcément derrière une situation à accompagner. Ce sont surtout des professionnels – éducateurs, associations, chefs de service des foyers de l'enfance, etc. Ce n'est qu'assez récemment que nous avons commencé à travailler sur des situations, principalement depuis janvier 2022. Nous sommes donc sur un petit échantillon mais on peut dire que ces situations concernent principalement des jeunes filles, quelques jeunes garçons, et parfois des jeunes majeurs qui peuvent alors être réorientés sur le dispositif dédié au sein de l'ATDEC. Pour l'instant, la moyenne d'âge se situe autour de 14-15 ans, avec une entrée dans la prostitution vers 14 ans pour les situations avérées – qui représentent la moitié des situations. Toutes les situations ont généré des signalements, parfois plusieurs, auprès du parquet et en accord avec la Crip.

Quand les professionnels appellent pour évoquer une situation, ils ont souvent besoin qu'on les aide à confirmer qu'il s'agit de prostitution, ou très probablement, et qu'on leur dise qu'on est prêts à prendre une part dans cette situation. En sachant que, parfois, tout semble indiquer qu'il s'agit de prostitution mais il faut laisser la porte ouverte à autre chose. Car il peut arriver que ce soit effectivement autre chose. Quoiqu'il en soit, dès lors qu'il apparaît qu'on est très probablement dans une problématique de prostitution, notre intervention est pertinente.

Nous ne faisons pas les mêmes préconisations à chaque jeune. Devant des situations de prostitution avérée, la question du judiciaire intervient très rapidement car se pose la question du signalement. Sur des suspicions, on va plutôt proposer des choses pour créer du lien. Par exemple on peut aider un jeune à rechercher un lieu de stage, l'accompagner dans un projet d'insertion scolaire, mais cet accompagnement va être l'occasion d'ouvrir un espace d'échange. On ne crée pas du lien en ne parlant que de prostitution, mais en parlant avec le jeune, en mettant les choses en lien sans banaliser la question de la prostitution. On rappelle que c'est

une violence, qu'on a des inquiétudes, que les éléments qui nous ont été rapportés constituent une situation de danger. On essaie de voir ce que la situation de prostitution met en péril : par exemple, on peut ouvrir un vrai espace de réflexion avec le jeune en lui montrant que les fugues répétées ne sont pas compatibles avec son projet de stage. On essaie de le rendre acteur, sans être dans un déterminisme. Travailler avec un jeune qui ne veut pas parler de prostitution est possible, et même avec un jeune qui ne se reconnaît pas comme en situation de prostitution. On peut lui dire que l'on a des inquiétudes à la suite des éléments qui nous ont été transmis. Que, si ça ne lui arrive pas aujourd'hui, il peut être confronté demain à des situations de danger, et qu'on pourrait travailler ensemble pour mettre en place des choses susceptibles de le protéger.

*Le dispositif est donc en pleine phase de création et quelques fonctionnements initialement prévus ont déjà changé. Que pouvez-vous dire de l'expérimentation, à ce stade ?*

C'est le principe même de l'expérimentation que de confronter au réel la façon dont le fonctionnement a été pensé. Aujourd'hui, je dirai que le premier bilan est globalement positif, même si on ne pourra parler de bilan qu'avec encore plus de recul.

Le fait de ne pas recevoir beaucoup d'appels relatifs à des situations dès le lancement de la plateforme d'écoute n'est pas surprenant, parce que la première étape d'une expérimentation consiste toujours à faire connaître le projet. Les professionnels ont donc d'abord utilisé la ligne pour se renseigner sur la problématique et sur le dispositif. Nous avons en parallèle organisé des rencontres, des formations, des sensibilisations, et c'est ce qui fait qu'aujourd'hui le dispositif commence à être repéré et compris. Nous commençons aussi à être identifiés des jeunes et des familles, mais on pourrait l'être encore davantage<sup>6</sup>.

L'implication des partenaires est globalement très positive. La collaboration avec l'ASE s'installe : nous avons de plus en plus d'appels de professionnels qui nous sollicitent au titre de notre expérience du sujet, parce qu'ils accueillent des jeunes pour lesquels une situation de prostitution est connue ou découverte. Le parquet aussi se mobilise : nous sommes dans une logique de collaboration, de construction et d'interconnaissance. Certaines associations du consortium, comme France victimes 44, font le relai avec le parquet pour voir où en sont le traitement du signalement et le dossier : elles sont en contact régulier avec la substitut référente prostitution des mineurs, ce qui garantit des retours clairs de ce qui est en cours, et c'est très important pour les jeunes.

Parmi les institutions membres du consortium, on constate que sont aussi presque systématiquement mobilisées celles compétentes sur le volet psychologique et du psychotrauma. Sans doute est-ce parce que le soin permet de faciliter le travail sur les autres champs, de remettre le mineur à une place centrale ? Peut-être aussi parce qu'on ne dit pas au jeune : « *Tu vas travailler sur le trauma avec telle association* ». Pour l'aider à franchir le pas, on lui dit plutôt que, dans ce qu'on entend, des choses ont pu être violentes, qu'on n'est pas psychologues mais qu'on travaille avec des personnes en qui on a confiance et qui peuvent offrir un espace de parole pour aborder ces choses-là. Tous les jeunes ont été d'accord : ils vont aux rendez-vous et s'en saisissent. Ces professionnels ont la compétence pour accueillir leur parole, en s'adaptant à ce que l'adolescent est en mesure de dire ou non.

---

<sup>6</sup> Pour atteindre le public de particuliers, de mineurs et de pairs, nous avons créé des flyers et des cartes pouvant être transmises aux jeunes et affichées dans des bureaux de travailleurs sociaux ou de toutes autres personnes travaillant au contact de mineurs.

Un autre constat est que la levée de l'anonymat s'est jusque-là faite assez facilement : au premier contact certains professionnels peuvent avoir besoin de vérifier que le fonctionnement correspond à leurs attentes mais, une fois rassurés sur le fait que nous intervenons en soutien sans se substituer, le travail peut se faire. Les jeunes ou les familles qui ont appelé ont, quant à eux, levé l'anonymat sans difficulté.

Enfin, je crois que le fait d'avoir pris le temps de bien comprendre la problématique et de construire ensemble un dispositif nous permet de bien fonctionner, et de continuer à construire mais avec une base opérante. C'est satisfaisant car on voit que ça répond à des problématiques : des situations ont été mises au jour ou au moins interrogées. Cependant le travail est encore long, des personnes se forment. Par exemple, l'Éducation nationale a très bien accueilli ce dispositif et nous allons rencontrer les 140 infirmières scolaires et les 80 assistantes sociales.

Nous espérons aussi un financement en 2022 pour un créer un « aller vers » numérique, et nous allons tenter d'avoir de nouveaux partenaires dans le consortium, pour l'étayer – dans les champs juridiques, de la santé, de la sensibilisation/prévention auprès des jeunes.

### *En parallèle de la création du dispositif, les professionnels locaux ont donc été formés à la problématique d'exploitation sexuelle des mineurs ?*

Oui, des formations ont été organisées en octobre, novembre et décembre 2021, qui ont pu concerner entre 2 et 6 professionnels de chaque structure membre du consortium, mais aussi la Crip et quelques autres professionnels intéressés (de santé scolaire, des services de mineurs non accompagnés de l'ASE, etc.)<sup>7</sup>. J'en ai été l'animatrice sur des sessions de deux journées, avec des groupes pluridisciplinaires et pluri-institutionnels. Des éducateurs, des psychologues, des juristes, des infirmières scolaires étaient par exemple présents, ce qui permettait des regards croisés entre des personnes n'ayant pas le même niveau de connaissance. Ces formations ont apporté une vraie réponse pour favoriser l'opérationnalité du dispositif, parce que les personnes formées sont celles qui participent aux réunions flash où sont déterminées des orientations de travail.

Aujourd'hui nous continuons à proposer pour des professionnels des temps de sensibilisation, qui consistent à aborder les grandes lignes du phénomène et à présenter le dispositif sur une demi-journée. C'est un format intéressant parce qu'il permet une première entrée dans le sujet, et donc que chacun parte d'un certain socle de connaissance commun, notamment sur la question des violences et de leurs conséquences. Organiser un temps de sensibilisation avant une formation à proprement parler permet aux personnes de savoir de quoi il sera question, de donner un premier niveau d'information qui pose le cadre. Nous proposons aussi des sessions de formation sur deux fois deux jours : France victimes 44 intervient sur le volet judiciaire et juridique, SOS inceste sur le psychotrauma, le planning familial 44 sur la santé sexuelle et l'ATDEC sur « comprendre, repérer, accompagner les mineurs en situation de prostitution ». [...]

---

<sup>7</sup> Début mai 2022, 67 professionnels avaient bénéficié d'une formation.

## DOCUMENT 7

### Du « michetonnage » à l'exploitation, la prostitution des mineures « touche tous les milieux sociaux, toutes les zones géographiques »

Si, de l'avis de plusieurs sources – justice, police, protection de l'enfance, associations –, le phénomène est en expansion, il n'existe aucune évaluation solide et récente.

Par [Solène Cordier](#) – [Lemonde.fr](#)

Publié le 26 février 2020

*« Aujourd'hui, je sais qu'il n'y a pas de honte à avoir, mais il m'a fallu du temps pour accepter que ce que je faisais était de la prostitution. Je préférais parler d'accompagnement, ou d'escort. Prostituée, c'était trop dégradant à mes yeux. »*

Nina a 17 ans et le vocabulaire d'une jeune fille de bonne famille. C'est ce qu'elle est, par ailleurs. *« J'appartiens à une famille unie. Mes parents m'ont toujours entourée. J'adorais mes petits frères »,* écrit-elle en guise de présentation dans le livre qui raconte son *« retour de l'enfer »*, paru mercredi 26 février aux éditions de l'Observatoire (208 pages, 18 euros). Son titre est un cri : *Papa, viens me chercher !* Dans ce récit construit avec l'aide de la journaliste Jacqueline Remy, la voix de Nina et celle de son père, Thierry Delcroix (des pseudonymes), alternent pour retracer deux années d'errance pour l'une, d'angoisse pour l'autre.

*« On n'a rien vu venir. Au départ, Nina s'est mise à nous voler de l'argent, puis à fuguer, et un jour, on a découvert sur le Net qu'elle se prostituait. On a été complètement dépassés »,* reconnaît le père de famille, chef d'entreprise dans le nord de la France.

Le livre témoigne des efforts – parfois vains – entrepris avec son épouse pour maintenir le contact, y compris dans les périodes les plus difficiles, et sauver leur fille. Il dresse aussi un bilan amer des relations avec les institutions, promptes à soupçonner ceux qui les appellent au secours. Les pages écrites par Nina illustrent, elles, les raisons et les mécanismes qui conduisent en quelques mois une adolescente de 15 ans, issue d'un milieu social relativement aisé, à enchaîner les passes dans une chambre d'hôtel, sous la surveillance d'un proxénète.

#### Aucune évaluation solide

L'ouvrage est un témoignage précieux sur un fléau qui préoccupe de plus en plus les autorités : la prostitution des mineures. Combien sont-elles à s'adonner à cette activité, comme l'a fait Nina pendant un an et demi ? Nul ne le sait.

Si, de l'avis de plusieurs sources – justice, police, protection de l'enfance, associations –, le phénomène est en expansion, aucune évaluation solide et récente n'existe. Entre 5 000 et 8 000 mineures (ce sont en grande majorité des filles) seraient en situation de prostitution, estimait en 2013 l'association Agir contre la prostitution des enfants, qui appelle de ses vœux une enquête nationale pour objectiver la question.

*« Depuis 2017, on a de plus en plus d'appels de parents et de professionnels confrontés à des cas »,* explique Arthur Melon, le secrétaire général de l'association. Mais difficile, en l'absence de données officielles, de distinguer ce qui relève de la hausse réelle et de la meilleure identification du sujet.

Les chiffres des forces de police, qui se basent sur les enquêtes effectuées, sont, sans surprise, nettement inférieurs. En 2019, 188 mineures prostituées ont été identifiées dans des affaires de proxénétisme, soit 28 % de plus que l'année précédente, indique au Monde l'Office central pour la répression de la traite des êtres humains (OCRTEH). Parmi elles, quatre étaient âgées de 13 ans. Du côté des proxénètes, 12 % des mis en cause étaient eux-mêmes mineurs. *« Dans un certain nombre d'affaires, on est face à des mineurs qui exploitent des mineurs »,* résume sobrement Jean-Marc Droguet, le directeur de l'OCRTEH.

## Caractère « protéiforme »

Katia Baudry, sociologue et éducatrice spécialisée, organise avec son association Astheriia des modules de prévention et de sensibilisation aux conduites pré-prostitutionnelles et prostitutionnelles dans des collèges et des lycées de Seine-Saint-Denis.

Au cours de ses trois heures d'intervention, elle cherche à établir une relation de confiance avec les jeunes, souvent très défiant vis-à-vis des adultes. *« On évoque les notions de consentement, de rapport entre les hommes et les femmes, l'accès à la pornographie. Parfois, ça peut libérer une parole, et certaines demandent à nous revoir individuellement, ou s'adressent aux infirmières scolaires. »* En classe, elle n'hésite pas à aborder le « michetonnage », qui consiste en l'octroi de faveurs d'ordre sexuel contre de l'argent ou des cadeaux. Cette pratique est connue de la plupart des jeunes filles, mais bien souvent elles ne la relie pas à la prostitution. Pour la sociologue, l'une des clés de compréhension du phénomène consiste à aborder son caractère « protéiforme ». *« Aujourd'hui, la prostitution des mineures touche tous les milieux sociaux, toutes les zones géographiques, et ça s'exprime de plusieurs manières ; du michetonnage aux filles exploitées à plusieurs dans des appartements ou des hôtels, en passant par celles qui proposent leurs services toutes seules en utilisant les réseaux sociaux, dans l'illusion d'une indépendance financière. »* Le récit de Nina illustre cette pluralité de situations. Ainsi, au départ, l'adolescente se lance seule en créant son annonce sur un site d'escort : *« Je détaille mes mensurations et je mens sur mon âge. Je me donne 23 ans, l'âge minimum pour avoir le droit de m'inscrire sur ce site-là (...). Quand je me réveille, vers midi, j'ai plus de 80 réponses de clients intéressés »*, écrit-elle. C'est plus tard qu'elle « s'allie » à des proxénètes, auxquels elle reverse *« entre 35 % et 50 % de ses gains »*, nous confie-t-elle. Une « alliance » parfois présentée comme libre et consentie par les jeunes filles, mais qui se traduit dans les faits par une forte emprise du proxénète.

## « Banalisation très forte du sexe »

*« Exponentiel », « massif »*, les qualificatifs utilisés par les magistrats montrent que, dans le monde de la justice aussi, les voyants sont au rouge. *« L'an dernier, nous avons été saisis de 51 situations de prostitution de mineures, avec ou sans proxénète. En 2018, il y en avait 29 »*, présente Raphaëlle Wach, substitut du procureur chargée des mineurs et référente proxénétisme sur mineurs au parquet de Créteil.

Bien souvent, les jeunes filles concernées sont *« en rupture totale avec le cadre familial, avec l'école ou les institutions en général, relève-t-elle. Ce sont des jeunes filles très vulnérables, avec des parcours de vie chaotiques, souvent déjà victimes de violences. Elles trouvent des échappatoires dans des conduites à risque »*.

Fait inquiétant, de plus en plus fréquemment étayé : celles placées en foyers *« embrigadent à leur tour d'autres mineures, à la demande ou pas de leurs proxénètes »*. Le recrutement s'opère aussi parfois directement par les réseaux sociaux, ou au sein des établissements scolaires. *« On nous signale par exemple des pratiques de fellation dans les toilettes du collège, en échange de 5 ou 10 euros »*, mentionne Simon Benard-Courbon, substitut du procureur au parquet de Bobigny, où ont été traités l'an passé des signalements concernant 117 mineures en situation de prostitution entre 2016 et 2019. *« La prostitution des mineures est un phénomène très complexe qui fait apparaître plusieurs dimensions, variables selon les cas : l'appât du gain, un "effet Zahia" [cette jeune femme, à l'époque mineure, qui avait eu des rapports tarifés avec des joueurs de l'équipe de France de football à la veille de la Coupe du monde 2010], qui se traduit par une glamourisation de la vie d'escort ainsi qu'une banalisation très forte du sexe, liée à ce que véhiculent certaines émissions de télé-réalité et la pornographie en ligne »*, pointe le magistrat. Pour tenter d'accompagner de manière mieux adaptée les mineures concernées, un projet expérimental devrait démarrer d'ici à l'été dans le département de Seine-Saint-Denis. Il prévoit l'embauche d'un intervenant de l'Amicale du Nid, association qui accompagne, entre autres, vers la sortie de la prostitution, pour évaluer des situations souvent complexes et travailler conjointement avec les éducateurs dans le cadre des mesures éducatives ordonnées par les juges.